

n° 354 - décembre 2020

imag

Le magazine de l'interculturel

JE VEUX GRANDIR
DANS UN MONDE SANS
RACISME!!!



Panoramique

ANTIRACISMES : COMMENT FAIRE FRONT COMMUN

Info dessinée

Le Bureau d'étude des sans-papiers

Dédicace à

Brussel's Prout Map

Elle ressemble à une carte touristique...
sauf qu'elle dénonce les aménagements anti-sdf dans l'espace public.
En page 43 de cet *Imag*, vous tomberez (à la renverse) sur un exemple
de cette architecture du mépris.

La Brussel's Prout Map a été conçue par l'asbl ArtiCulE.

Quelle ville voulons-nous ?



Directeur
du CBAI Alexandre **ANSAY**

Du phantasme à la **REALITE**

Une des raisons d'être de l'action interculturelle, disait Carmel Camilleri, philosophe qui a joué un rôle essentiel dans le développement de la psychologie interculturelle et dans la théorie des stratégies identitaires, est de passer du phantasme de l'autre à sa réalité.

La rencontre qui nous ouvre à l'altérité de l'autre, à sa complexité, constitue le moyen par lequel ce passage peut être opéré. A cet égard, les travailleurs du CBAI sont éprouvés par les conditions qu'imposent les contraintes sanitaires. Ces dernières viennent installer un écran virtuel, une sorte de mur de la séparation, là où nous avons tant besoin de créer des contacts et des frottements. Nous sommes privés de ces visages, de ces sourires ou de ces grimaces qui tissent les liens des interactions qui nous sont chères.

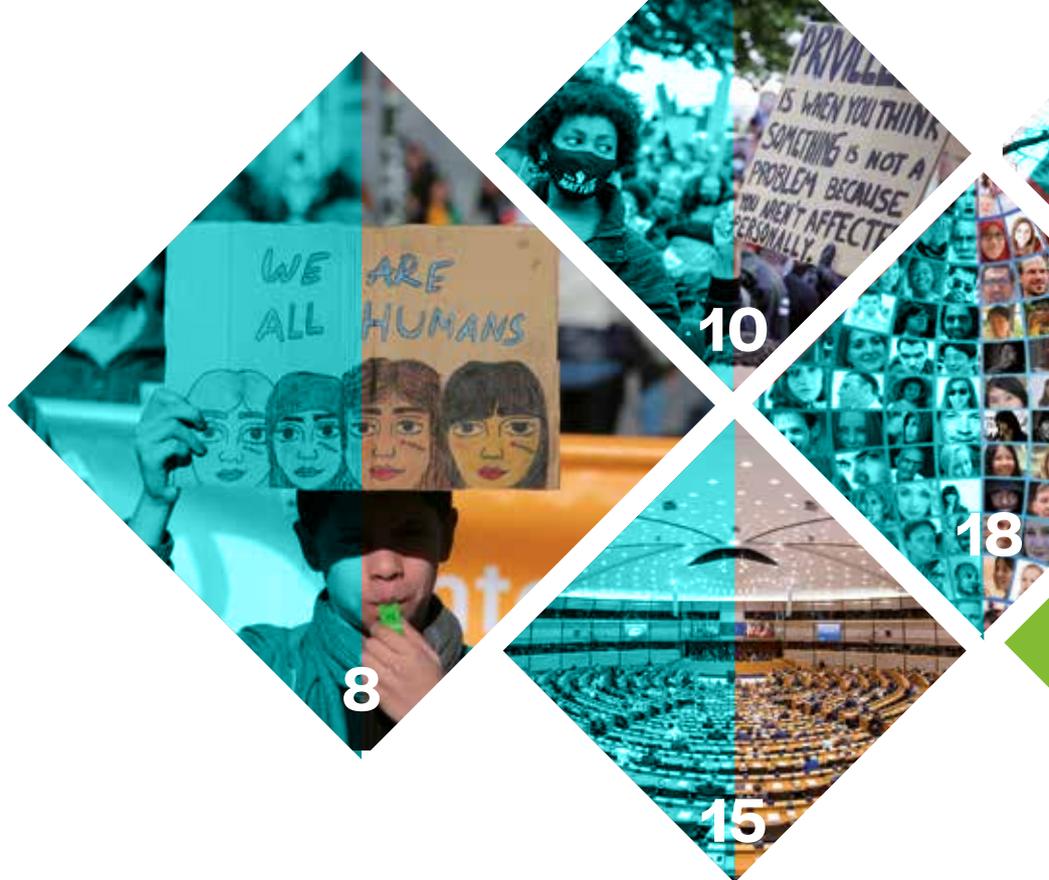
Comme par le passé, nous allons devoir faire œuvre de créativité, être capables de nouvelles audaces et sortir des sillons de la normalité.

C'est aussi cela qui caractérise la société civile dont les associations sont une composante essentielle. Une composante qui permet à la société de faire corps.

Encore et toujours, des femmes et des hommes s'associeront pour faire entendre leurs voix, et s'indigner lorsque celles et ceux qui les gouvernent prétendent concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques pour eux... mais sans eux, pour leur bien mais à condition qu'ils se taisent et se soumettent.

A cet égard, nous souhaitons exprimer notre soutien au Minderhedenforum (le Forum des minorités, pilier de l'antiracisme en Flandre) qui traverse des moments difficiles – Bart Somers (Open VLD), ministre de l'Egalité des chances au gouvernement flamand, ayant menacé de ne plus reconnaître cette association active depuis 20 ans. ▶

SOMMAIRE



Edito

Alexandre Ansay 3

Top & Flop

6

Panoramique

Antiracismes : comment faire front commun 8

75 ans d'antiracismes 10

Entretiens avec Anne Morelli, Jean-Marie Faux, Christine Kulakowski, Billy Kalonji, Geneviève Kaninda, Esther Kouablan

Plans d'action contre le racisme : forces et faiblesses 14

Alessandro Mazzola

Un combat pluriversel pour la justice sociale 18

Ghalia Djelloul

Sur la racialisation des rapports sociaux 21

Eric Buysens et Paola Peebles Vlahovic

Lutte et rencontre 24

Alexandre Ansay

Il faut porter plainte 28

Nathalie Caprioli



Prochain dossier
Janvier-Février 2021

**Santé et
interculturalité**

Les mesurette des médias 32

Sabri Derinöz

De colorblind à colorfriend 34

Henri Goldman

Portrait

Younes Baba Ali : Bruxelles, mon port d'attache 37

Elio Germani

Info dessinée

Le Bureau d'étude des sans-papiers 40

Joanna Lorho et Nathalie Caprioli

Espace public

Elio Germani 43



Ils sont partout

Les « islamo-bobo-gauchistes » sont partout. En tout cas, à en croire les tenants d'une laïcité aussi rigide que cassante, il y en a trop, et quand c'est trop c'est tropico! Alors, s'il passe par la tête de l'une d'entre de ces « gauchis-islamo-bobo » de nuancer et de commenter des mesures ou des discours politiques sur l'islam qui vaudraient un zéro pointé à n'importe quel étudiant à n'importe quel examen dans n'importe quelle faculté un peu convenable, et bien on lui tombe dessus à coup de messages vengeurs sur les réseaux dits sociaux, notamment de la part de l'Observatoire des Fondamentalismes, messages dont les commentaires relevaient au minimum de l'intimidation, sans modération par ledit Observatoire. C'est ce qui est arrivé à Corinne Torrekens, docteure en sciences politiques et chercheuse à l'ULB, dont les recherches sur l'islam et les musulmans en Belgique sont des références. Elle s'est vue maltraitée, voire menacée. Les autorités de l'ULB ont rapidement manifesté leur soutien à la chercheuse et leur désapprobation envers les propos la visant, rappelant notamment le principe de la liberté académique.

Con Damné

On se souviendra longtemps de l'attitude matamoresque de Theo Francken, alors secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration, lorsqu'il avait accueilli, en 2017, une délégation soudanaise officielle, dont probablement des membres des services secrets, venue identifier puis ramener des réfugiés soudanais arrêtés au Parc Maximilien. Certains témoignages de ceux qui avaient été renvoyés au Soudan avaient fait mention de persécutions suite à leur retour. Fin octobre dernier, la Cour européenne des droits de l'homme a condamné la Belgique pour avoir renvoyé un demandeur d'asile au Soudan sans avoir suffisamment évalué les risques encourus, et ce malgré une décision judiciaire ordonnant la suspension de la procédure.

Bouchez trouble

Bon d'accord, il tape un peu sur la gauche et les bobos bien pensants. Reste que l'interview donnée par Georges-Louis Bouchez, président du MR, est étonnante. Le Red Bull peut-être, ou alors une brise fraîche et décoiffante ? Allez savoir... Morceaux piqués dans *L'Echo* du 16 novembre :

- « La Banque nationale nous dit que la Belgique ne fait pas ce qu'il faut pour tirer le meilleur de l'immigration. Pire : on fait moins bien que les autres pays. »

- « On ne pourra pas atteindre un taux d'emploi de 80 %, comme le veut le gouvernement fédéral, si on n'intègre pas mieux les personnes d'origine étrangère au marché du travail. Il faut donc tout faire pour éliminer les discriminations. »

- « Si on continue dans la discrimination à l'embauche, on continue de se priver de l'apport de toute une partie de la population. On parle beaucoup de relance, voilà un levier tout trouvé. »

Mais bon, le connaissant, il dira peut-être le contraire la prochaine fois...



© Massimo Bortolini

Sammy Dry ou Canada Madhi

Ça ressemble au discours d'un ancien secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration ; ça a presque le goût d'un discours d'un ancien secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, il y met un peu plus de miel ; et, point Godwin en bonus pour sa référence aux années 1930, c'est quasiment un discours d'un ancien secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration.

L'interview du nouveau secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration dans *Le Soir* du 16 novembre dernier en est un bel exemple.

Mais comme Sammy Madhi le répète, tout est dans le ton... Les personnes enfermées et/ou renvoyées de force chez elles – c'est une priorité pour lui, car « sans expulsions, pas de solidarité possible » – apprécieront le nouveau ton.

Quant aux douze mineurs, sans toit depuis que le camp de Moria (sur l'île de Lesbos) a brûlé, que la Belgique – du temps de Maggie De Block – a accepté d'accueillir... on ne sait pas vraiment où cela en est. Mais ils arrivent. C'est que ça prend du temps ces choses-là.

Plus personne dehors

Une fois le couvre-feu décrété, il est probable que pas mal de monde a dû se dire que c'était une bonne affaire pour les personnes sans-abris qui, par logique conséquence, allaient trouver un endroit où s'abriter du vent, de la pluie ou de tout ce que la rue peut réserver comme mauvais plans une fois la nuit tombée.

C'est mal connaître la détermination administrative d'un système qui, décidément non, n'épargnera pas qui n'a pas de quoi s'abriter, même par temps de pandémie.

Et donc, oui, pour éviter remontrances et amendes, il a bien été délivré des autorisations à rester dehors durant le couvre-feu ! Enfin non, plus exactement, une attestation délivrée indique que les centres d'hébergement repris sur ledit document sont saturés.

Le document se terminant par une demande aux communes et services de police de « faire preuve d'indulgence et de solidarité ».





ANTIRACISMES

Comment faire front commun

Par nature, les mouvements antiracistes partagent le même objectif : mettre le racisme à genoux. Toutefois, leurs discours et arguments, leurs ressorts et pratiques, leurs représentations et perceptions ont emprunté des chemins différents. Nous avons suivi quelques désaccords pour voir où ils nous mènent.

L'antiracisme universaliste a-t-il vécu ?
En tant que militant antiraciste, comment reconnaître la diversité des discriminations et oppressions tout en soutenant la convergence des luttes ?
Certains collectifs de racisés sont-ils devenus des clubs d'autodéfense d'une minorité ?
Dans ces débats à prendre au sérieux, quelle est la capacité de chacun à inclure les points de vue minoritaires ou divergents ?

Pour comprendre les polarisations en cours et les mutations du logiciel antiraciste, nous nous sommes basés sur la « marque de fabrique » du CBAI : l'interculturalité, en éclairant les points communs et différences avec l'intersectionnalité.

75 ANS d'antiracismes

C'est une histoire passionnée et passionnante, pleine de rebondissements, de batailles, de mutations, d'engueulades aussi et de portes qui claquent. Une histoire trop longue à raconter en 4 pages. C'est pourquoi nous avons choisi quelques moments phare de 1945 à aujourd'hui, que des militantes et militants de 25 ans à 97 ans ont accepté de commenter.



Dans l'histoire de l'antiracisme en Belgique francophone, le MRAX (Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie) est une figure de proue qui affronte vents et marées depuis mars 1966.

Mais avant tout, il est l'héritier du MRAP (la branche belge du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, en France), fondé après la Deuxième Guerre mondiale par des anciens résistants communistes et juifs, rapidement rejoints par des personnes d'origines diverses – turque, italienne, marocaine, congolaise, rom. « Ce n'était pas une association de Juifs pour les Juifs. Au contraire, animés d'une vision universaliste, les fondateurs entendaient défendre ceux qui étaient victimes de racisme comme eux-mêmes l'avaient été », souligne Anne Morelli, professeure émérite d'histoire à l'ULB qui siègera aussi comme vice-présidente du MRAX dans les années 1990. Implantée à Saint-Josse, l'asbl s'est en effet vite rendu compte que les immigrés arrivant des pays méditerranéens via les accords bilatéraux d'échange de main-d'œuvre étaient l'objet d'inégalités et d'injustices.



Aux côtés de son mari Hertz Jospa, Yvonne Jospa (Bessarabie 1910 - Bruxelles 2000), résistante juive communiste, fut la première présidente du MRAX.

Jean-Marie Faux, sans nul doute le doyen de la lutte antiraciste – il vient de fêter ses 97 ans – se souvient du MRAX des années 1970, lorsqu'il s'engagea comme bénévole jésuite puis secrétaire général, n'hésitant pas à s'attacher aux grilles du parlement pour défendre la cause. « Le combat anti-Nols¹ a été ma première action. Dans notre façon de travailler, nous avons toujours essayé d'impliquer les travailleurs immigrés. A l'époque, ils représentaient une masse dispersée qui devait s'organiser. Le MRAX a ainsi été à la base de la formation d'associations d'immigrés pour la défense de leurs propres droits.»

Parmi ses nombreux engagements, le MRAX a exercé un lobby prépondérant pour faire adopter une loi qui réprime les discours de haine, les discriminations et le racisme. La loi dite Moureaux est ainsi votée en 1981. Le Mouvement a aussi lancé avec le CBAI² et d'autres organisations la campagne Objectif 82, point de départ d'une mobilisation pour le droit de vote et d'éligibilité des immigrés aux élections communales. Le point d'arrivée ne sera atteint qu'en 2004, avec la loi octroyant ce droit aux étrangers non européens, mais sous conditions particulières.

Ça crise au MRAX

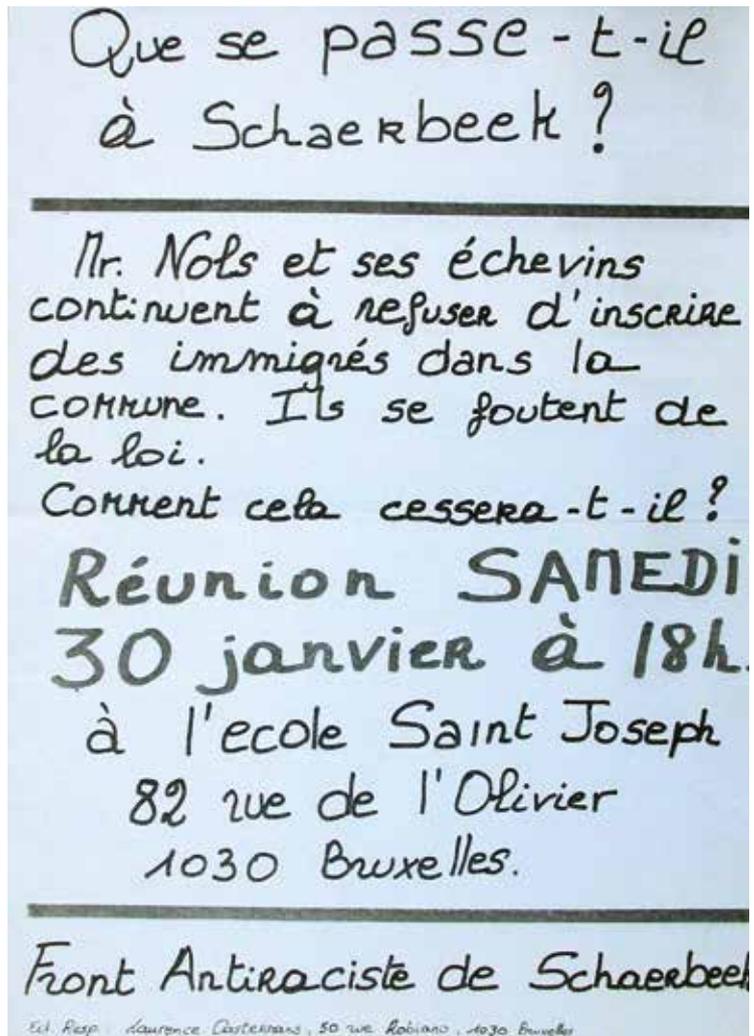
Sous la direction de Radouane Bouhlal (2004-2012), dans le contexte d'après les attentats de 2001, « le MRAX est devenu un club d'autodéfense d'une minorité musulmane, cessant de lutter de manière globale contre le racisme ». L'idéal « universaliste » se voit confronté à l'approche « catégorielle » de « racisés » (qui ne s'appelaient pas encore comme cela). Anne Morelli, alors

En 1981, Roger Nols décide de ne plus inscrire les étrangers non européens au registre de sa commune, officiellement pour « des motifs d'ordre, de tranquillité publique et de sécurité dans les rues, de propreté publique et d'hygiène publique ».

membre du CA, remet sa démission à l'instar d'autres administrateurs. «Nous avons peut-être eu tort mais nous sommes partis parce que nous ne nous reconnaissons plus dans le Mouvement. La gestion s'est délitée, les subsides et la reconnaissance d'éducation permanente se sont effondrés.»

La Plateforme : tentative puis capotage

Face au risque de la disparition de l'acteur historique antiraciste « universel », la ministre de l'Égalité des chances, Fadila Laanan (PS), lance en mars 2012 la Plateforme de lutte contre le racisme et les discriminations «en vue de réunir l'associatif autour d'une stratégie commune et concertée». En bref, un processus de réunification d'une centaine d'associations antiracistes pluralistes... initié par le politique. Anne Morelli: « C'était très gentil et sympathique. On a passé son temps à écouter un philosophe qui expliquait le racisme, on a présenté du matériel pédagogique... Et puis, plus rien! L'idée généreuse de départ n'a pas abouti». Christine Kulakowski, alors directrice du CBAI et co-responsable du secrétariat de cette Plateforme jusqu'en 2015, nuance : «Nous sommes parvenus à réunir des acteurs qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble (syndicats, Ligue de l'Enseignement, Ligue des droits de l'homme, des nouvelles associations de minorités...) pour rédiger un cadre de référence de lutte contre le racisme où l'on insistait notamment pour donner les moyens aux associations de migrants de porter collectivement leur parole dans les débats publics. Puis les tensions sont réapparues et des participants ont quitté la Plateforme. Cette tentative de Plateforme (2012-2017) a révélé qu'on ne peut pas ne pas tenir compte des nouveaux enjeux de l'antiracisme et de ses particularités telles que la négrophobie ou l'islamophobie. Une question complexe sur laquelle il faut avancer tout en restant vigilant en cas de débordement des luttes spécifiques. »



Collection du MFRAX

Les fractures sont bien là, et c'est normal, rassure Billy Kalonji, car tout évolue. Engagé depuis plus de 30 ans pour un monde sans racisme, ce militant porte au moins 4 casquettes (Forum des migrants Share, Collectif Mémoire Coloniale, Job uBuntu, Mwindi Kitoko), mais c'est au titre d'expert en diversité culturelle inclusive Emploi et Jeunesse qu'il s'exprime ici. Lui aussi s'est impliqué dans la Plateforme, « pour apprendre de l'autre, et parce que j'y croyais ». Mais pourquoi a-t-il abandonné le projet ? « On s'est rendu compte que, même de bonne foi, beaucoup d'associations parlaient des racisés sans vraiment connaître nos histoires ni celle des migrations. Ils connaissent peu, ils supposent beaucoup. D'où les conflits. Ceux qui parlent du racisme ne sont pas forcément ceux qui le vivent. De plus, ceux qui en parlent, en vivent puisqu'ils sont financés, ont les contacts politiques et sont sur le terrain depuis plus longtemps que les racisés. » La course aux subsides fait ainsi partie des tensions.

*La manifestation Black Lives Matter du 7 juin 2020
a rassemblé quelque 10.000 personnes.*

Direction NAPAR

Entre temps, le MRAX a récupéré une reconnaissance certaine. Entre temps aussi, la Coalition NAPAR voit le jour en 2016 et planche pour un plan d'action interfédéral de lutte contre le racisme – par défaut, puisque la Belgique, mauvaise élève, s'est dérobée face à ses engagements pris lors de la Conférence mondiale de Durban contre le racisme en 2001. Nombre d'associations³ de racisés qui ont quitté la Plateforme rejoignent la Coalition et participent à la rédaction du Mémoire, fort d'une centaine de propositions.

Fin janvier 2020, la première ministre Sophie Wilmès annonce la préparation d'une conférence interministérielle (CIM) qui devrait accoucher de décisions concrètes pour lutter contre le racisme. Huit mois plus tard, le 25 septembre, lors de l'ouverture de la CIM, la Coalition NAPAR franchit un pas en avant, portée par son Mémoire. « En même temps, nous avons aussi vu les limites, mesure Billy Kalonji. Ça fait 40 ans que nous nous battons contre les discriminations, ça fait 20 ans que nous courons derrière un plan national de lutte contre le racisme, et pendant plus d'un an nous sommes entrés dans tous les cabinets du nord au sud du pays pour présenter le Mémoire. Malgré cela, je suis sorti déçu de la CIM qui n'a pas retenu nos priorités, parmi lesquelles la question de l'emploi. Si la CIM ne s'engage pas avec des objectifs et des moyens financiers, nous risquons d'arriver à la faillite d'un mode de consultation... à l'œuvre depuis 40 ans. » Et d'ajouter que beaucoup de jeunes racisés activistes n'ont pas la patience de la vieille garde. Au Belgo-Congolais quinquagénaire, il leur arrive de lancer : « Mais Monsieur Billy, vous rêvez ! Il n'y a pas de volonté politique ! ».

« Les jeunes vont nous guider »

De fait, des jeunes racisés s'organisent désormais dans des collectifs, au sein des universités, avec pour règle de conduite : ce qui est fait pour eux, sans eux, est fait contre eux. Autrement dit, et en s'adressant aux Blancs : comment pouvez-vous apporter une solution pertinente à un problème auquel vous n'êtes pas confrontés ?

Des militants de la première heure rétorqueront que ces racisés semblent avoir inventé la roue alors que leurs parents s'étaient déjà impliqués bien avant dans les mêmes luttes. Selon Jean-Marie Faux, « il y a déjà longtemps que les immigrés et leurs enfants parlent pour eux-mêmes ». Selon Anne Morelli : « Dès ses débuts, le MRAX a agi contre les discriminations au logement, à l'emploi, à l'éducation. Nous avons aussi pratiqué l'intersectionnalité sans la nommer, en travaillant par exemple sur l'histoire peu étudiée des femmes migrantes en milieu précaire. » De là à dire que la nouvelle génération ignore les combats précédents... ?

Coordnatrice bénévole du Collectif Mémoire Coloniale (fondé en 2012), Geneviève Kaninda se présente en ces termes : 25 ans, juriste de formation, née en Belgique de parents congolais, elle a rejoint le militantisme « par la force des choses » ; les plans antiracistes se succèdent, les décennies passent, le racisme demeure... A ses yeux, la question de la transmission entre générations engagées contre le racisme est primordiale pour éviter de tout reprendre à zéro à chaque action. « Le Collectif Mémoire Coloniale est dans cette dynamique intergénérationnelle. Nous, les jeunes, nous arrivons avec notre lecture, notre sensibilité, nos attentes. Puis nos aînés (je parle de 40 ans d'écart) nous expliquent le contexte social et politique, selon leur vécu et leur vision. » Car leur vécu et leur vision racontent en effet une autre histoire que Billy Kalonji cerne bien : « Après l'Indépendance en 1960, nous avons cru passer de sujets à citoyens. Nous nous sommes battus pour nos droits, aux côtés de Belgo-Belges dont je salue le soutien. Mais cette lutte n'est pas encore gagnée. Grande différence, les jeunes d'aujourd'hui sont nés belges. Ils sont d'ici... et pourtant, la société ne les intègre toujours pas. La transformation sociétale passera par eux. C'est eux qui vont à l'encontre, dévient, bousculent. Les jeunes vont nous guider. Nous les avons formés ; à présent ils voient les choses autrement et disent ce qu'ils pensent. Il faudra faire avec eux. C'est aux anciennes associations de faire un effort pour s'ouvrir aux nouvelles dynamiques, être à leur écoute, apprendre d'eux. »

Cette posture « apprendre d'eux » qui est demandée explique probablement aussi les tensions qui traversent



© Elio Germani

le monde associatif, dont une partie se voit aujourd'hui disqualifiée comme étant « paternaliste », voire « raciste » ou « colonialiste ». Geneviève Kaninda n'y va pas par quatre chemins : « Ce n'est pas une démarche confortable de se rendre compte qu'on vit dans un système qui discrimine et qu'on alimente parfois ce système en tant que Blancs [même progressistes ou de gauche], ou qu'on ferme les yeux sur les problèmes. Faire partie du problème participe à ces tensions et incompréhensions au sein des mouvements antiracistes. Quand bien même on est concerné moralement par les discriminations, ce n'est pas un gage d'immunité contre les comportements paternalistes, sexistes, voire racistes. Nous devons tous nous déconstruire en permanence tous azimuts. D'où notre approche pédagogique : on ne peut pas parler du racisme vécu par des Afrodescendants sans faire le lien avec l'histoire coloniale ».

Présomption de légitimité

La question du communautarisme crispe aussi celles et ceux qui n'ont jamais considéré les luttes par groupes de victimes. Anne Morelli pointe la controverse : « La division identitaire qui apparaît aujourd'hui cache la vraie division, celle des classes sociales ». Pour Billy Kalonji, « si nous avions eu un plan antiraciste il y a 20 ans, je ne pense pas que ces Collectifs auraient surgi. J'aurais voulu éviter de devoir nous cloisonner entre Africains

parce que cela va à l'encontre de mes principes. Mais c'est un mal nécessaire car nos jeunes sont en souffrance. »

Et pour en revenir au MRAX, asbl non communautaire et pluraliste, Esther Kouablan, sa directrice depuis 2 ans : « Je peux comprendre que des racisés veulent lutter pour leur cause. C'est d'autant plus légitime qu'ils sont invisibilisés dans la société. Les discriminations et actes racistes qu'ils subissent sont souvent passés sous silence, mal représentés dans les médias ou mal traités au niveau judiciaire. Ils ont besoin de reconnaissance. Certes, nous n'étions pas parmi les organisateurs de la manifestation Black Lives Matter du 7 juin, mais nous les avons accompagnés en la relayant en ligne, et en y étant présents. Nous restons convaincus que c'est dans la solidarité, avec l'ensemble des acteurs de l'antiracisme, que nous gagnerons le combat contre le racisme. »

Toutes des clefs de lecture pour poursuivre le débat en cours sur l'articulation entre convergence des luttes et revendications de racisés, et sortir de l'ornière. ▀

Propos recueillis par [Nathalie Caprioli](#)

[1] Bourgmestre de Schaerbeek de 1970 à 1989, notoire pour son racisme et sa xénophobie dans ses discours et ses actes.

[2] Appelé à l'époque le CSICB, Centre Socio-Culturel des Immigrés de Bruxelles.

[3] Pour pouvoir préciser ce nombre, une étude sociologique et historique de ces mouvements antiracistes en Belgique reste à faire.

Plans d'action pour la lutte contre le racisme

FORCES

et faiblesses

Pendant l'année de la pandémie mondiale, nos sociétés ont été soumises à de grands sacrifices et pressions. De nombreuses mobilisations s'en sont suivies. Cependant, la Covid-19 et ses conséquences n'ont pas été les seules causes des réactions de masse de la population.

En mai 2020, Georges Floyd est brutalement tué par la police de Minneapolis et, aux Etats-Unis, des manifestations contre la violence policière à l'encontre des Afro-Américains éclatent.

En Europe également, on (r)ouvre le débat sur le racisme structurel dans nos sociétés.

A l'échelle européenne et belge, trois Plans d'action sont récemment sortis. Analyse des solutions qu'ils avancent.



En septembre 2020, la Commission européenne publie un *Plan d'Action contre le racisme*, dont l'objectif est de dépasser la simple condamnation formelle des discriminations raciales, et de prévoir des actions concrètes pour combattre ce phénomène. La perspective des actions prévues dans le document se situe à deux niveaux. Le niveau juridico-législatif, qui comprend le champ des règles contre les discriminations et leur application. Le niveau symbolico-discursif du racisme, dont l'objectif est d'aller plus loin que les lois comme seuls instruments d'action, surtout dans les champs médiatiques et de la communication.

Perspective européenne

Concernant le premier niveau de mesures, la Commission exprime la volonté d'évaluer le cadre juridique existant, et de renforcer les règles par les principes affirmés dans la *Charte des droits fondamentaux* en matière d'emploi, d'éducation, de soins de santé et de logement. Cela concerne évidemment aussi le niveau sécuritaire, avec un focus sur la nécessité de garantir le fonctionnement correct de l'appareil répressif, et d'empêcher les attitudes discriminatoires dans la police.

Le second niveau d'action concerne la dimension symbolico-discursive du racisme. Dans ce domaine, on trouve diverses propositions intéressantes, par exemple des mesures concernant l'«éducation» des médias



*L'hémicycle du Parlement européen compte 3 députés noirs sur 751.
La diversité est encore loin d'être abordée comme une question structurelle.*

d'information sur les discriminations et les stéréotypes, des programmes didactiques à présenter dans les écoles, ou des événements symboliques comme la célébration de la *Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage*. Un autre ensemble d'actions défini dans le document concerne l'étude de la composition ethnique et raciale des ressources humaines de l'Union européenne, et des programmes qui garantissent un accès égal et une représentation correcte de toutes les minorités.

Aussi positives soient-ils dans leurs prémisses, les points clés du plan contiennent des limites implicites. En premier lieu, les règles et principes juridico-législatifs qu'on y trouve se limitent à leurs fonctions législatives, celles de garantir l'application correcte des règles et des procédures. Cependant, la perspective de la prévention semble absente, à tout le moins l'effort d'agir sur les règles desquelles découlent, de manière transversale, les conditions de la discrimination dans notre société. Autrement dit, les lois qui créent de la discrimination.

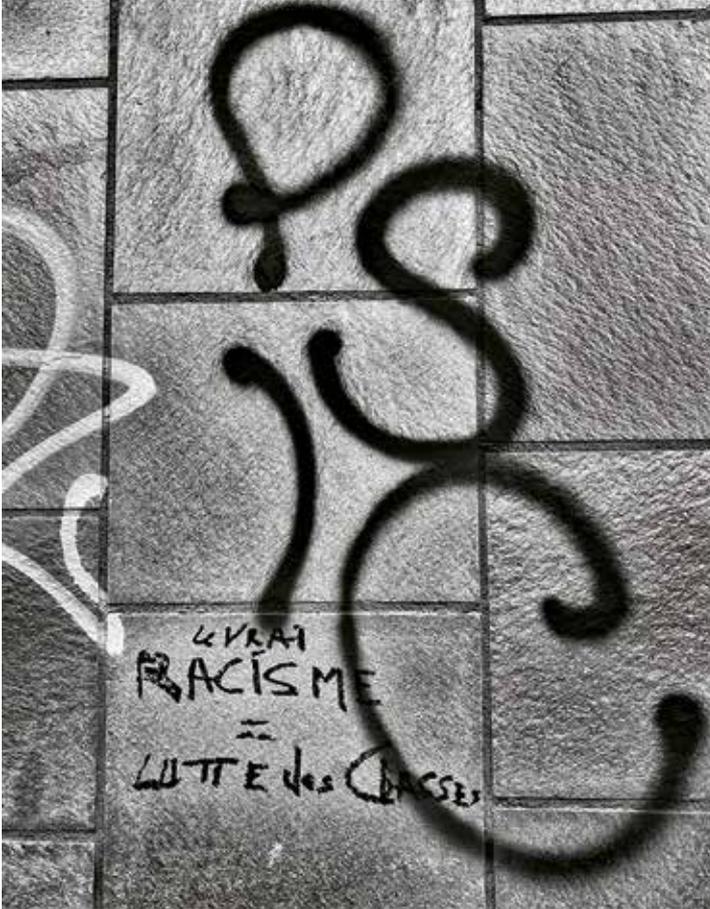
Par exemple, il est désormais temps d'arriver à une décision collective concernant des principes comme celui du *ius soli*, c'est-à-dire la règle concernant le droit de citoyenneté

pour les étrangers nés sur le territoire national d'un Etat de l'Union européenne, ou comme celui des lois qui régissent l'immigration et le statut des migrants, qu'ils soient migrants extra-européens, réfugiés, demandeurs d'asile ou sans papiers.

L'approche de l'UE semble donc, en partie, encore loin de reconnaître et d'agir sur les questions à la base du problème. Un exemple emblématique est celui du projet de vouloir agir sur le personnel des institutions par des politiques qui promeuvent la diversité. Il est significatif que le problème soit abordé au niveau du personnel et pas à celui du leadership. Actuellement, la Commission européenne ne compte aucun membre noir et on ne compte que 3 députés noirs sur 751 au Parlement. Il est évident que le problème n'est pas abordé du point de vue structurel, que l'on ne met pas en cause les dynamiques de pouvoir qui gouvernent l'Union européenne et chaque Etat membre.

La réponse belge

Les gouvernements nationaux et locaux devraient donc agir afin de remédier aux limites de la gouvernance européenne.



La Belgique arrive à peine à prévoir l'actualisation des plans de lutte contre le racisme, malgré l'engagement qu'elle a pris en 2001 à la Conférence mondiale de Durban contre le racisme. Nous voudrions ici attirer l'attention sur deux documents. D'un côté, le Mémorandum de la coalition NAPAR composée d'associations flamandes, bruxelloises et wallonnes qui militent pour l'adoption d'un plan interfédéral de lutte contre le racisme. De l'autre, un document politique, le Plan d'action 2019-2020 pour lutter contre le racisme et les discriminations élaboré par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Il existe de nombreux points communs dans ces deux documents, signe d'une bonne synergie entre société civile et politique. Les organisations de la société civile sont de fait des interlocutrices du pouvoir politique dans le plan régional bruxellois. En ce sens, il est significatif et très intéressant de constater la volonté de ce dernier de constituer une Plateforme contre le racisme en y impliquant les organisations de la société civile, sous la coordination de *equal.brussels*, l'administration qui met en œuvre la politique de l'égalité des chances en Région bruxelloise.

Un autre point commun est l'objectif d'analyser et d'améliorer les normes en matière de discrimination. Les principes clés sont de renforcer le cadre juridique, mais aussi de tester l'appareil de réglementation en matière d'égalité des chances dans les domaines de l'emploi, du logement et de la santé. Le Mémorandum, en particulier, insiste sur la nécessité de veiller à l'application des règles et à la mise en œuvre des pratiques de testing de manière proactive, et plus seulement en réaction à des plaintes ou aux constats d'actes de discrimination. Parmi les solutions proposées, l'approche commune va vers lesdites *affirmative actions*, c'est-à-dire des programmes de rééquilibrage des inégalités, par exemple le recrutement ciblé, l'utilisation de quotas ou d'autres formes de soutiens spécifiques aux groupes minoritaires. Le Mémorandum propose de telles actions en

matière de recrutement dans la police, dans le système judiciaire ou dans le personnel enseignant ; alors que le Plan bruxellois se concentre surtout sur le développement de plans diversité dans la fonction publique et sur la formation et la sensibilisation à la diversité dans tous les domaines.

Les limites de l'intersectionnalité

Dans ces documents, le concept de discrimination est traité de manière large, partant de la dimension raciale et incluant des éléments comme l'ethnie, la nationalité ou la croyance religieuse. Le Mémorandum NAPAR, en outre, montre une sensibilité particulière issue du terrain. Il propose une approche très inclusive et traite de thématiques transversales comme les politiques migratoires. Cependant, même si on peut reconnaître la dimension inclusive de cette approche, il reste plusieurs éléments à éclaircir. Avant tout, on doit relever une limite de la manière dont les critères de discrimination sont définis. Les deux documents s'inspirent clairement d'un des concepts qui connaît le plus de succès dans la critique postcoloniale, l'intersectionnalité, mais ils en reproduisent peut-être aussi les problèmes conceptuels. D'où, une autre

limite importante, celle de l'absence de dimension politique tant dans l'identification des problèmes de discrimination que dans la proposition de solution à ceux-ci.

On parle de discrimination intersectionnelle quand de multiples facteurs interagissent créant ainsi un niveau complexe de discrimination. Une femme noire n'est pas seulement discriminée en tant que « femme » et en tant que « noire » mais aussi en tant que « femme noire ». Cependant, le concept a quelques faiblesses. Ce concept a été élaboré par des intellectuelles féministes noires qui ont mis en doute la domination de la pensée féministe de la part de femmes blanches de la classe moyenne. Il y a un énorme potentiel révolutionnaire dans cette critique, mais la manière dont elle s'est développée et a évolué comporte plusieurs problèmes. En premier lieu, il y a une tendance menant à ce que l'on appelle *standpoint epistemology*, c'est-à-dire l'idée selon laquelle les seules personnes capables d'interpréter l'expérience d'un individu discriminé sont des individus qui possèdent les mêmes caractéristiques. Le racisme et le sexisme subis par une femme noire ne peuvent ainsi être interprétés que par des femmes noires. Ce principe s'est ensuite renforcé dans une théorie du pouvoir et des inégalités qui a mis en évidence l'ethnie, et plus tard le genre, mettant de côté la classe sociale.

Un problème de classes et d'élites ?

Ce qui est peu pris en compte dans ces documents, c'est justement la dimension de la classe sociale. Elle est quasiment absente du Mémoire NAPAR, alors que le plan bruxellois ne s'y attarde qu'en ce qui concerne la mise à l'emploi dans la fonction publique des Bruxellois fragilisés socio-économiquement. Néanmoins, davantage qu'un critère de discrimination en soi, la classe sociale doit être vue comme une structure à travers laquelle se manifestent les rapports de domination et de subordination. Une structure à l'intérieur de laquelle des facteurs comme la couleur de la peau, l'origine ou la croyance religieuse, entre autres, possèdent une valeur plus ou moins discriminatoire. Cette valeur n'est pas absolue, mais elle est déterminée par la

position des individus dans cette structure, c'est-à-dire par leur statut socio-économique ou, pour le dire comme Bourdieu, de leur capital culturel, social et économique.

Les formes de capital, et surtout la condition dont on les possède ou dont on les contrôle, définissent les relations entre les individus et équilibrent les facteurs qui déterminent la discrimination. Évidemment, l'importance de reconnaître l'existence de ces variables ne concerne pas seulement leur capacité à réduire ou augmenter la valeur d'un ou plusieurs éléments de discrimination. Le racisme subi par un adolescent noir issu de la banlieue suivra des dynamiques similaires mais aura des effets concrets différents de ceux que subira un autre adolescent du même âge, fils d'un diplomate africain à Bruxelles. C'est une évidence, même s'il serait toujours opportun de le réaffirmer dans une optique véritablement intersectionnelle.

L'adoption d'une perspective de classe est la clé pour identifier et comprendre les sources du problème et les solutions possibles. D'une part, reconnaître la classe sociale comme élément structurel et structurant de la discrimination et du racisme signifie reconnaître la seule dimension vraiment transversale à toutes les formes de marginalité. Le seul élément capable de réunir les individus victimes de toutes les formes de discrimination sans raisonner en termes de minorité et majorité, mais dans une optique de justice et de cohésion sociale. De l'autre part, la perspective de classe nous permet de faire émerger la dimension politique de la discrimination, c'est-à-dire le problème de la sous-représentation politique des individus ethnicisés et racialisés. On parle ici de sous-représentation politique de ces individus au sens large, c'est-à-dire de limites structurelles imposées à leur participation et leur pouvoir de décision dans la vie collective. La classe sociale met en lumière le problème clé de la fragilité, ou plus souvent encore de l'inexistence d'élites multiraciales, multiethniques, multiculturelles qui reflètent la diversité et qui soient l'expression de tous les niveaux de notre société. ▀

Article traduit de l'italien par [Massimo Bortolini](#)



Secrétaire générale de BePax
et docteure en sociologie **Ghalia DJELLOUL**

Un combat **PLURIVERSEL** pour la justice **sociale**

Initiée en 2016, la Coalition NAPAR regroupe aujourd'hui 65 associations, collectifs et syndicats francophones et flamands – toutefois, toutes les organisations antiracistes belges n'en font pas partie. Dans son Mémorandum pour un Plan interfédéral d'actions contre le racisme, elle met le monde politique face à ses responsabilités. Présentation par l'une des organisations membres.



Tout comme les individus qui les composent, les sociétés changent. Pour autant, les schémas de pensée, pour se dire et se représenter, n'évoluent pas instantanément. Ce sont notamment les mouvements sociaux qui, dans des systèmes démocratiques, rendent visibles certaines réalités, diffusent certaines idées, pour amener à une prise de conscience collective qui accompagne le changement. Alors que nous sommes positionnés différemment sur l'échiquier et l'échelle sociale,

notre manque de perspective historique nous empêche de saisir le sens de ce changement. Pourtant, nous sommes traversés par cette dynamique, et sommes déchirés intimement par les contradictions de notre époque.

Ainsi, il existe une tendance à séparer, voire à opposer, la démarche interculturelle de celle de l'antiracisme¹, allant jusqu'à la qualifier de « fracture » entre les générations de militants antiracistes. À mes yeux, il n'y a pourtant pas d'opposition ou de dépassement, mais bien un élargissement et une accumulation des problématiques



© Pixabay

privilégées par les générations, conduisant à revisiter les questions posées hier sous un angle plus large. Il s'agit, par exemple, de reconnaître l'impact du racisme non seulement sur les groupes de migrants, mais aussi leurs descendants. Pour ces derniers, la revendication d'une identité « afroépénne » ou d'« Afrodescendants » constitue une interpellation aux « Eurodescendants » pour co-inclure ces autres nationaux dans leur imaginaire, en cessant de les considérer comme provenant d'ailleurs, et ce faisant d'accepter de faire une place à leurs pratiques en arrêtant de concevoir l'intégration comme un processus à sens unique.

L'objet de l'antiracisme porte, en première instance, sur le fonctionnement du pouvoir : économique, politique, médiatique, judiciaire, policier, etc. En remettant en cause l'organisation sociale qui produit des inégalités, et les traces qu'a laissée la période coloniale sur l'ordre du monde, ce courant de pensée et mouvement politique rend pluriversel un combat universel pour la justice sociale et la paix. L'antiracisme mène donc nécessairement au pluralisme épistémologique, qui permet la rencontre des multiples visages que prend l'humanité promue par l'interculturalité.

Une nouvelle étape sur le long chemin de démantèlement du racisme

Dans ce contexte, l'initiative d'une Coalition de la société civile, NAPAR, revendiquant un plan d'action interfédéral de lutte contre le racisme est aussi bien ambitieuse au niveau de l'échelle, qu'innovante dans sa démarche. D'une part, elle porte une lecture transversale du pouvoir, et demande aux

autorités d'adopter un plan global qui permette d'actionner le maximum de leviers politiques. D'autre part, elle essaie de produire un changement en profondeur, en tissant des liens entre des collectifs et des organisations différentes, unis autour d'un effort commun pour la prise en charge collective d'une problématique qui nous concerne toutes et tous : celle de la capacité de nos sociétés à accueillir et protéger, à faire une place et accepter, au même titre que les autres, un ensemble de groupes minorisés (les Roms, les migrants extra-européens et leurs descendants).

Décoloniser les mentalités

Inédite et sans doute salutaire, aussi bien au niveau de la forme que du fond, la Coalition NAPAR s'est construite à partir d'initiatives locales visant à porter la voix des personnes impactées par le racisme. À travers leurs vécus, se lisent les traces et permanences de l'époque coloniale, et à quel point les structures sociales n'ont pas été défaits, menant au diagnostic de racisme systémique. C'est parce qu'elle est alignée au niveau micro, et cohérente au niveau macro, que cette coalition n'a cessé de remporter l'adhésion et de se renforcer depuis 2016. Actuellement constituée de 65 membres (syndicats, associations ou collectifs), du nord au sud au pays, elle ne représente pas l'entièreté de la société civile antiraciste. Pour autant, elle a réussi à engranger des réussites importantes. À l'heure où une des organisations à son initiative, le Minderhedenforum, se voit menacée du retrait d'un financement structurel de la part de la Région flamande, il est important de rappeler que la solidarité par-delà les frontières linguistiques a permis à la Coalition de contourner le triomphe du nationalisme au nord du pays.

L'intersectionnalité au service du fond

Face à l'appel à la « convergence des luttes », entre les tenants d'une approche anticapitaliste, antisexiste, antiraciste, etc., le concept d'intersectionnalité constitue indéniablement un outil pour penser le croisement des systèmes de domination. Pour autant, il n'empêche pas que se reproduise une hiérarchisation des luttes ou des parties prenantes, et ne résout pas la question du comment lutter ensemble.

À ce titre, la Coalition NAPAR est un exemple fructueux de la manière de construire du commun à partir de lieux et de réalités différemment situées, en défaisant les barrières linguistiques, institutionnelles et culturelles qui empêchent de travailler pour avancer ensemble. Malgré la multiplication des niveaux de pouvoir en Belgique, cette initiative parvient à mener un travail de plaidoyer politique qui défait la logique des blocs et piliers. Aussi, elle refuse de se conformer à un agenda politique en particulier, et a d'abord pris le temps de développer une vision commune et de la coucher sur papier.

Grâce à son Mémoire et à sa centaine de propositions, on comprend que le racisme est à la fois un système, qui a une emprise de manière transversale sur la société et dont les effets concrets se déploient dans tous les secteurs de la société (logement, santé, emploi, éducation, etc.). Aussi, la démarche de rassembler des organisations qui placent le racisme aussi bien au cœur de leur thématique de travail, que de manière périphérique mais non moins essentielle, souligne à quel point le racisme est structurel et dépasse la dimension inter-individuelle.

Enfin, la démarche consistant à placer au centre de la réflexion les réalités vécues par les personnes impactées par le racisme, et les préoccupations des organisations émanant de leur mobilisation ou les prenant en charge, incite les organisations à caractère institutionnel, proches des centres en termes du pouvoir, à se décentrer pour aboutir à une nécessaire réciprocité des points de vue afin de former une coalition. La construction d'un Mémoire a duré une année et a permis de faire dialoguer les différents types d'organisations. Ce processus fit également une place à

des ressources extérieures qui lui permirent de multiplier le type d'expertise : académique, expérientielle, légale, etc. Cette mise en commun relève donc aussi bien d'un effort méthodologique que performatif, pour réclamer une prise en charge collective de la lutte contre le racisme.

À l'agenda politique

Face à la complexité institutionnelle en Belgique, revendiquer un plan interfédéral est une ambition exigeante à l'endroit du monde politique. Cet effort a déjà produit des réalisations probantes puisque l'idée de développer un plan NAPAR fut reprise, aux dernières élections fédérales, par la majorité des partis. Entre temps, l'ancienne première ministre Sophie Wilmès a mis sur pied la conférence interministérielle contre le racisme, aujourd'hui présidée par la secrétaire d'État Sarah Schlitz. Cette dernière a invité la Coalition à prendre part à l'élaboration du premier plan NAPAR attendu pour 2021. Ce délai semble trop court, pourtant l'urgence est pressante.

Depuis la réalisation de son Mémoire, la Coalition n'a cessé de mener un travail de plaidoyer politique auprès des différents niveaux de pouvoir. Ses efforts ont sans doute contribué au futur lancement de campagnes contre le racisme en 2021 au niveau de la Région de Bruxelles et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Même au niveau communal, les propositions concrètes d'actions présentées dans ce document inspirent le développement de plans d'actions locaux, comme à la ville de Verviers², dont le conseil communal adopta une motion en ce sens en juin 2020. Ces réalisations démontrent l'intérêt d'avancer sous forme de coalition et le poids concret que cet acteur collectif peut avoir sur la réalité et l'agenda politique. Il ne s'agit pas là d'une expérience de « convergence », mais bien de « partage » de la lutte. BePax est fière d'y avoir pris place et d'y contribuer pour lutter en mobilisant, ensemble, notre société contre l'un de ces maux qui la rongent de l'intérieur. ▀

[1] Je vise ici les écrits scientifiques et militants qui théorisent le racisme comme un système qui traverse la société, et constitue une structure sociale. On évoque fréquemment ce débat en les catégorisant comme un antiracisme moral vs politique.
[2] https://crvi.be/wp-content/uploads/2020/07/Motion_Ville-contre_le_racisme-et_pour_l_egalite.pdf

Sur la **RACIALISATION** des relations **sociales**

Depuis toujours, le mouvement antiraciste est traversé par d'importantes dissensions. La condamnation du racisme et des discriminations rencontre aujourd'hui, heureusement, une large adhésion. Néanmoins, la compréhension de leurs causes divise, ainsi que le choix des moyens pour les combattre et en réparer les effets sur les personnes qui en subissent la violence. Regard critique de la FGTB Bruxelles sur l'actualité de ces dissensions.



Les coalitions et les fronts communs se font et se défont, les uns après les autres. Et nous ne pouvons que nous réjouir de l'existence d'une plateforme associative revendiquant un plan national de lutte contre le racisme en Belgique. La Coalition NAPAR¹ a incontestablement réussi à rassembler de nombreuses associations et organisations du nord comme du sud du pays et à inscrire la lutte contre le racisme à l'agenda politique. Cependant, toutes les organisations participant activement à la lutte contre le racisme et les discriminations ne s'y retrouvent pas, dont notre organisation syndicale. Ce n'est pas faute d'avoir tenté les rapprochements. Toutefois, ce qui importe aujourd'hui, c'est de poursuivre la lutte et de dépasser les clivages pour réussir à traduire par des mesures politiques radicales, le but partagé : éradiquer le racisme et ses conséquences.

L'unité des travailleuses et travailleurs

Les syndicats sont en première ligne de cette lutte. Ils sont intrinsèquement « intégrationnistes ». Dans leur vision, l'intégration se fait par le biais économique et social et donc par le travail. Les organisations syndicales s'inscrivent dans une perspective internationaliste, basée

sur la solidarité entre les travailleurs et travailleuses de tous les pays. Cette solidarité dépasse les différences liées à la culture dans la défense collective des travailleurs. Dans les rapports de force avec les employeurs (dont les détenteurs du capital privé), il importe au syndicat d'assurer la plus large unité des travailleurs, par-delà la pluralité des genres, des identités, des origines. Au sein des organisations syndicales, chaque travailleur, chaque travailleuse, doit être accueilli et respecté, dans sa singularité et dans ses différences, dans le souci primordial de mobiliser l'ensemble des travailleurs en faveur d'une amélioration de leurs communes conditions de vie et de travail.

Les syndicats approchent le racisme et les discriminations avant tout sous l'angle des dominations économiques, que sont l'exploitation du travail, le colonialisme et le patriarcat. Phénomène socialement construit et donc non « naturel », le racisme continue aujourd'hui d'exploiter l'idée de la réalité des « races » humaines. Cette construction sociale est apparue avec les colonisations, pour justifier l'exploitation de nombreuses personnes, au profit de quelques-uns. Le racisme est une idéologie produisant une catégorisation et une hiérarchisation de l'humanité en espèces artificiellement isolées, les prétendues « races », permettant de justifier l'oppression, l'exploitation ou

l'exclusion de personnes sur base de leur appartenance réelle ou supposée à un certain groupe. Les théories racistes, qui datent de l'expansion mondiale du système capitaliste depuis le XVI^e siècle, et qui se sont donné des allures scientifiques, détournent l'attention des questions sociales (d'inégalités), en donnant des explications et des réponses identitaires aux problèmes de société.

Fracture « races » / classes sociales

Certaines notions clés du Mémoire de la Coalition NAPAR posent des questions qui ne sont pas que sémantiques, mais qui portent sur leur traduction politique. Ainsi, le terme « racisé » est utilisé au sein du mouvement antiraciste pour se substituer à d'autres mots désignant les personnes ou les groupes de personnes en fonction de leur couleur ou de leur origine. Le terme « racisé » renvoie également au regard raciste porté sur ces groupes ou ces personnes. La racialisation ou racisation peut être définie comme le processus par lequel le concept de « race » et plus largement les différences et les questions des différences sont instituées socialement comme pertinentes pour comprendre et pour agir ou réagir en tant qu'acteur². L'expression personne racisée fait référence pour la Coalition « aux personnes non Blanc.he.s qui sont assignées à une appartenance réelle ou supposée sur base d'une racialisation négative, un processus d'alterisation par le groupe dominant, ici blanc, considéré comme la norme »³. Il faut cependant interroger cette terminologie parce qu'elle reproduit, sans doute malgré elle, une grille de lecture identitaire des rapports sociaux ; essentialisant les personnes selon leur couleur ou leur supposée appartenance de groupe, éclipsant celle des rapports sociaux de production, de classes sociales, ou d'organisation de la redistribution des richesses dans la société.

L'intersectionnalité vs les politiques redistributives ?

Quant à la notion d'intersectionnalité, elle pourrait se comprendre comme une nouvelle grille d'analyse, qui permettrait de mettre en exergue les effets croisés

ou cumulés de plusieurs critères de discrimination. L'identification de l'intersection des phénomènes discriminatoires permettrait de mieux protéger les droits des personnes appartenant à ces groupes ou ayant des identités multiples. La prise en compte de cette notion est tout à fait pertinente dans le cadre des monitorings du racisme et des discriminations. Néanmoins, sa transcription en droit et en mesures politiques soulève une série de questions. L'efficacité de cette approche reste à démontrer par rapport à une approche égalitariste, qui considère les droits fondamentaux de chaque être humain comme universels, inaliénables, indivisibles et interdépendants et qui met en garde contre les dangers d'une approche communautariste, particulariste ou relativiste des droits humains. Selon E. Roig du Center for Intersectional Justice, les politiques devraient, au travers d'actions positives, se focaliser sur les discriminations intersectionnelles les plus graves, pour avoir un effet de « ruissellement vers le haut ». La transposition politique de cette notion de l'intersectionnalité tendrait de la sorte à renforcer l'approche par publics cibles, risquant d'enfermer les personnes dans des silos communautaires et justifiant une politique de discriminations positives et de quotas en faveur de personnes dites « racisées ». Soulignons enfin qu'en revendiquant des aides ciblées, cette vision anglosaxonne se marie bien au modèle néolibéral mondialisé, au détriment des politiques redistributives.

La neutralité inclusive ne se décrète pas

Enfin, la neutralité inclusive est avancée comme nouvelle approche de l'inscription dans l'espace public des identités politiques, philosophiques et religieuses des prestataires de services, en autorisant leur expression passive, non prosélyte, par les signes et apparences vestimentaires. Si l'on peut souscrire à cette approche de la diversité des hommes et des femmes qui composent notre société cosmopolite, la neutralité inclusive ne peut se décréter, au sens où l'on ne peut pas l'imposer unilatéralement par la loi. C'est un processus qui se doit d'être négocié, dans les entreprises et les services publics, au cas par cas, en tenant compte des contextes

spécifiques. En outre, rappelons que « la proscription des discriminations et la déconstruction des préjugés qui frappent injustement les personnes en fonction de leurs convictions ou de leur religion, réelles ou supposées, ne peuvent pas être confondues avec le rapport critique aux religions et le traitement politique des questions touchant à la laïcité de l'Etat et au statut des cultes dans la société. Leur résolution par la voie démocratique ne relève pas à proprement parler du champ de la lutte contre le racisme et les discriminations. S'il y a tout lieu de débattre et de tenter de rapprocher les points de vue, il ne faudrait pas que ces questions de société particulièrement sensibles divisent le mouvement antiraciste »⁴.

Ces notions clés, au sens variable, risquent d'entretenir la bipolarisation du champ de l'antiracisme entre universalistes

et différentialistes. C'est problématique dans la vision universaliste de la question sociale, portée par le mouvement syndical, prônant des droits égaux pour tous les êtres humains. A nouveau, la lutte contre le racisme doit rester transversale au risque de devenir elle-même discriminante. ▀

[1] NDLR : sur NAPAR et son Mémoire pour le développement d'un plan interfédéral d'action contre le racisme, lisez l'article de Ghaliia Djelloul en pages 18-20 de ce dossier.

[2] « Race », Collectif Manouchian, Saïd Bouamama (Dir), Jessy Cormont, Yvon Fotia, Dictionnaire des dominations, de sexe, de race, de classe, Ed. Syllepse, Paris, 2012, pp. 301-302., cité dans l'article du CEPAG Bruxelles, CCB, « Racisme, au cœur des luttes syndicales (2/3), les moteurs psychologiques et sociaux du racisme », Bruxelles, 2016.

[3] Mémoire de la Coalition NAPAR, page 69.

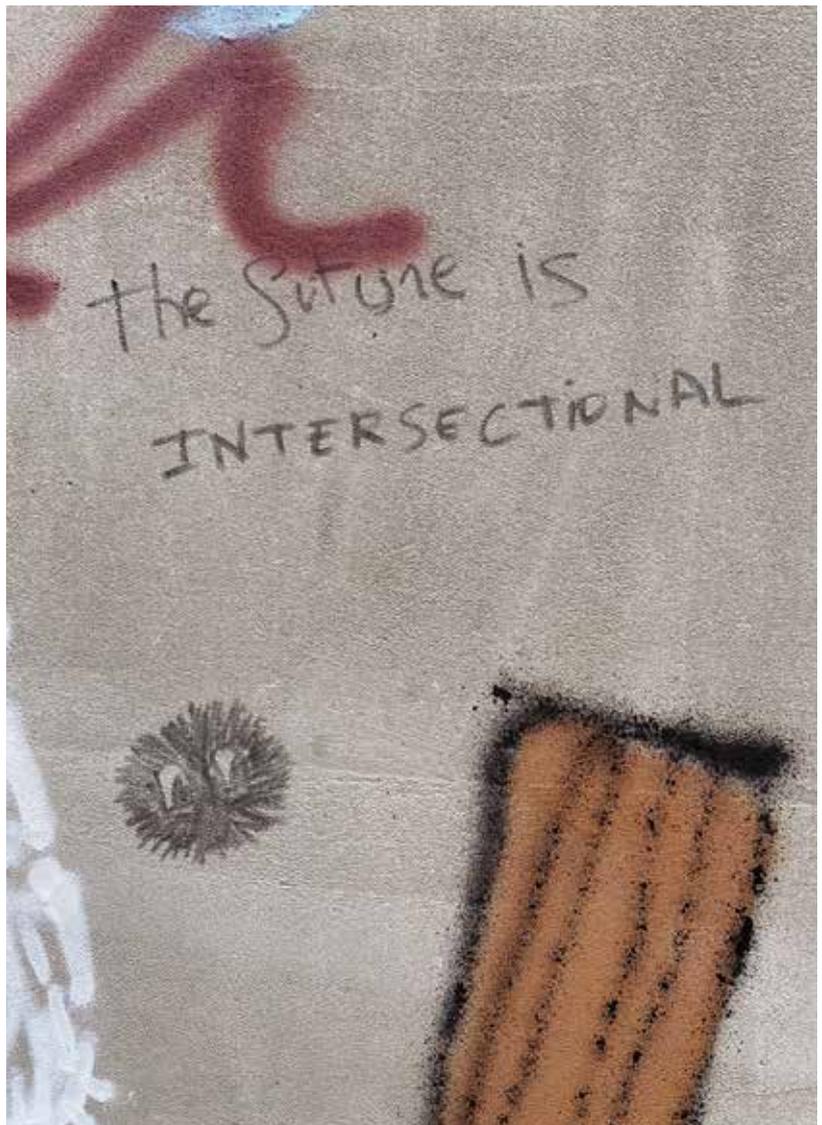
[4] Cadre de référence de la Plateforme de lutte contre le racisme et les discriminations.



Lutte et **RENCONTRE**

Dans cette contribution, nous souhaitons mettre en tension l'action interculturelle de nature interactionniste, à laquelle est dédié le CBAI depuis le début des années 1980, et la perspective antiraciste de type intersectionnelle, et soutenir qu'il doit exister, entre l'une et l'autre, en raison des nombreux éléments de recoupement qui les rassemblent, une relation de complémentarité.

Cela étant, pour complémentaires qu'elles soient, il importe de ne pas effacer les spécificités qui les distinguent. « Distinguer sans séparer, unir sans confondre », disait Bruno Ducoli, le premier directeur du CBAI.



concrètes énoncées par le Mémoire porté par la Coalition NAPAR. L'intersectionnalité, c'est aussi des actions de lutte animées par des collectifs formés par des personnes racisées qui visent à instaurer des rapports de force notamment avec les institutions, garantes de l'ordre établi.

L'intersectionnalité questionne les acteurs traditionnels des luttes antiracistes à visée universalisante sur le fait que, dans leurs manières de faire et de penser, ils reproduisent des prises de pouvoir et des postures en surplomb. Ainsi en va-t-il de l'ouvrage de Walter Benn Michaels, *La diversité contre l'égalité*, qui discrédite les luttes pour la reconnaissance portée par les indignations contemporaines, en arguant que ces dernières seraient contreproductives et n'aboutiraient en dernière instance qu'à fabriquer des consciences malheureuses incapables de transcender leurs particularismes. Ces combats portés par des collectifs sont suspectés de fragmenter le corps social : ils seraient les « idiots utiles » de la ruse néolibérale.

Pour ma part, je considère que, par un étrange retournement, ce point de vue défendu par les tenants des luttes traditionnelles antiracistes aboutit à occulter ces violences de société qui s'appliquent à l'endroit des subjectivités qui forment ces attentes de reconnaissance. Comme si, dans un même mouvement, celui qui ôte le masque de ce qu'il considère comme une tromperie (les indignations portées par ces acteurs émergents de l'antiracisme), en profitait pour dissimuler la violence à laquelle sa pensée joint ses efforts.

Je pense que nous devons avoir l'humilité d'entendre ces interpellations et les entendre jusqu'au bout. Nous devons cheminer avec ces questionnements et faire une place à celles et ceux qui les posent. Pourquoi ? Parce que ce faisant, nous nous inscrivons dans une des prémisses fondamentales de l'action interculturelle, laquelle repose sur le principe de la « présomption de légitimité ».

L'action interculturelle et la présomption de légitimité

L'action interculturelle situe ses pratiques dans le contexte d'une société au caractère cosmopolite croissant

caractérisée par la pluralité des cultures. Le corps social est constitué par des groupes sociaux et culturels qui interagissent : en tant que travailleurs du CBAI, nous nous situons à l'endroit de ces contacts et de ces frottements, plus précisément de ces situations. On pourrait dire d'une certaine façon que nous sommes sujets à une appétence pour les espaces « entre », dans la mesure où ils donnent lieu à de l'« inter » parce qu'il s'y déploie une question qui suscite notre curiosité : comment une situation fortuite peut-elle devenir un espace de médiation, de négociation et de reconnaissance ?

S'il est vrai, pour reprendre les mots de Carmel Camilleri, que « ce ne sont jamais les cultures qui se rencontrent mais leurs porteurs »², alors l'action interculturelle repose sur ce que le philosophe Charles Taylor appelle « une présomption d'égalité », c'est-à-dire, une forme de reconnaissance qui a trait à la manière dont les sujets de ces interactions vont choisir de se définir.

Pour notre part, nous proposons de forger le concept de « présomption de légitimité », en associant Taylor (présomption) et Camilleri (légitimité)³. Ce faisant, nous soutenons que dans le contexte déterminé de l'action interculturelle, les appartenances à des groupes culturels, que ces subjectivités choisissent de revendiquer, ont droit de cité. Elles n'ont aucune raison d'être refoulées dans l'invisibilité. On aurait quelque peine à imaginer une approche prétendument interculturelle qui exclurait d'emblée ces possibilités de subjectivation. Sur ce point, les actions interculturelle et intersectionnelle partagent sans doute les mêmes attendus.

Le risque de réifier les identités

Cela ne signifie cependant pas qu'elles doivent prendre toute la place et se poser comme « immuables » et « imperméables » à l'influence de leur contexte social et culturel. C'est ici qu'apparaît, à notre sens, la première critique adressée par l'action interculturelle à la perspective intersectionnelle. Celle-ci ne court-elle pas le risque de réifier les identités, de figer le dominant dans

la figure du privilégié (ce que ce dernier a tendance à dénier, il est vrai) et de réduire les personnes racisées aux indéniables situations d'opprobre qu'elles ont à affronter ?

A cet égard, il me semble qu'il existe une confusion majeure autour du signifiant « race ». L'approche déconstructionniste a démontré que ce terme renvoyait à des catégories classificatoires qui n'étaient en fait que de pures constructions dissimulées derrière des appareils de scientificité pour justifier le maintien d'une hiérarchie et d'un ordre symbolique qui consacre la primauté de certains groupes sur d'autres. Le problème réside dans le fait que cette critique déconstructionniste est aujourd'hui utilisée pour délégitimer les discours qui en appellent à la dignité d'appartenance.

L'appartenance, quand elle est revendiquée par des sujets et qu'elle renvoie à des attachements porteurs de la personne, quand elle est un « verbe » qui conjugue la multiplicité, quand elle renvoie à ces objets actifs (des rituels, des traditions, des patrimoines, des langues) qui permettent à des humains de construire une vie de paix et de dignité, n'est pas une catégorie classificatoire. Et c'est à côté de cette composante de l'identité que passe la critique déconstructionniste. Cette dernière confond la race en tant que catégorisation imposée dans le cadre de la violence raciste avec le groupe culturel auquel des sujets se disent appartenir.

Autres, radicalement autres, sont les processus complexes de subjectivation par lesquels des sujets affirment appartenir à des groupes spécifiques, porteurs de cultures et de patrimoines qui ont contribué à humaniser leurs ancêtres.

Comme le disait Camilleri : « C'est une exigence d'apparence contradictoire que les praticiens de l'interculturel doivent surmonter : assurer le respect des cultures, mais dans le cadre d'un système d'attitudes autorisant leur dépassement. C'est là un mouvement dialectique dont la réussite est nécessaire car si les cultures deviennent des sortes de corsets enfermant définitivement les individus dans des systèmes réifiés et sacralisés, ils ne pourront plus que s'isoler les uns des autres, pétrifiés dans la fierté de leur système»⁴.

Le débat continue

Pour poursuivre le débat sur la convergence des luttes pour un monde sans racisme, le CBAI vous invite au **Dialogue Interculturel** entre **Ghalia Djelloul** (secrétaire générale de BePax) et **Alexandre Ansay** (directeur du CBAI).

mardi 9 février 12h > 14h
à BePax ou par webconférence,

selon les mesures sanitaires en vigueur
Dans le cadre de l'**Harmony Week**,
la semaine de l'harmonie interconvictionnelle
(1 > 14 février 2021).

<https://elkalima.be/harmony-week-2021/>

Lutter pour la dignité

L'action interculturelle développée par le CBAI implique un ensemble de dispositions préalables qui doivent être réunies pour permettre le déploiement d'interactions complexes au cours desquelles des compromis, de la négociation, de la médiation vont pouvoir être tissés entre les acteurs d'une situation donnée. Elles constituent plus les conditions d'un commencement que la conclusion d'un aboutissement. Elles contribuent à l'apparition d'un contexte au cœur duquel les phénomènes de perturbation interculturelle sont appelés à se déployer. En ce sens, elle travaille plus à l'échelle de situations que sur l'ensemble de la société, sur la construction de compromis plus que sur l'instauration d'un rapport de force.

Si nous avons l'intime conviction que c'est en provoquant des contacts entre les groupes et les individus qu'il est possible de lutter efficacement contre les stéréotypes et les préjugés, que serait cet appel à la rencontre, si l'action interculturelle se murait dans la surdité et l'aveuglement devant les cris de ces femmes et de ces hommes lorsqu'elles et ils se lèvent pour dire : « Cessez de lutter en notre nom, pour notre bien et à notre place » ? ▶

[1] Lire « L'intersectionnalité : de quoi parle-t-on ? », in *Imag* n° 351, février 2020, pp. 40-41.

[2] Carmel Camilleri, « Cultures et stratégies, ou les mille manières de s'adapter », in *Sciences humaines* n° 16, avril 1992, p. 88.

[3] Carmel Camilleri, « Les conditions de l'interculturel », in *Revue française de pédagogie*, volume 103, 1993, p. 45.

[4] Carmel Camilleri, *idem*, p. 45.

IL FAUT porter plainte

Nathalie **CAPRIOLI**

Etre d'origine étrangère peut être un obstacle dans la recherche d'un emploi. Par exemple, à diplôme égal, la personne aura plus de mal à trouver un travail. Ce ne sont pas des ressentis mais des faits, établis notamment par le Monitoring socio-économique 2019 « Origine et marché du travail »¹. Même si l'on est encore loin d'un marché du travail inclusif, signaler les discriminations peut avoir un impact positif. Mais où et comment les signaler ?

Sur Youtube : « Comment pouvons-nous vous aider ? », Unia, 2016.





En 2019, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances (Unia) a reçu 8.478 signalements² pour des faits de discrimination, des messages et actes de haine. Soit une augmentation de 13 % par rapport à 2018, et de 47 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Le nombre le plus élevé de ses dossiers porte sur les critères raciaux (951, soit 36 %), suivi du handicap (23 %) et des convictions religieuses (13 %). Et dans le domaine de l'emploi, Unia compte 657 signalements – « un niveau jamais atteint », lit-on dans son Rapport Chiffres 2019.

Partie émergée de l'iceberg

Ce sont donc les chiffres des signalements enregistrés chez Unia, autrement dit une vue partielle – les données quantitatives et qualitatives étant éparpillées ou compartimentées entre les différents acteurs institutionnels et associatifs. Pour sa part, le MRAX (Mouvement contre le racisme et l'antisémitisme) a traité 500 plaintes en 2019, dont 123 au niveau de l'emploi. L'asbl observe, comme pour Unia, un doublement des plaintes par rapport à 2018... et s'inquiète de n'en recevoir quasi aucune de Roms ni d'Asiatiques, alors qu'ils sont stigmatisés.

On l'aura compris, un inventaire des chiffres officiels, des enquêtes, sondages, analyses, plaintes et signalements reste à faire pour mieux identifier les problèmes et les données manquantes, mieux fédérer les énergies, mieux affûter les recommandations politiques. Ce projet pour améliorer la collecte et le traitement des données relatives à l'(in)égalité en Belgique³ existe depuis trois mois chez Unia qui annonce un premier rapport en juin 2021 ; à suivre donc.

Néanmoins, que traduit cette partie visible de l'iceberg? Qu'est-ce qui augmente : le racisme ? les plaintes ? Plusieurs explications et, d'abord, une évidence : le racisme a encore de beaux jours devant lui. Ensuite, les gens sont petit à petit mieux informés sur comment réagir, ce qui les pousse peut-être à déposer des signalements. Par ailleurs, les

mouvements d'activistes racisés ont certainement aussi un impact pour libérer la parole des victimes qui, comme le témoigne Borrèle plus loin dans cet article, n'associent pas toujours ce qu'ils ont vécu à du racisme, jusqu'à ce qu'on les aide à sortir de leur confusion et à oser articuler le mot. Ce que confirme Mireille-Tsheusi Robert, présidente de l'asbl Bamko (centre de réflexion et d'action sur le racisme anti-noir.e.s) : « Avant même de savoir où porter plainte, il y a un problème majeur en ce sens que les victimes ne savent pas qualifier les faits. Ils ont appris à éviter le mot racisme parce qu'ils savent que la « réaction blanche » en face risque d'être implacable. Notre rôle est de les aider à comprendre».

Eviter le ping-pong entre les institutions

Arriver à déposer un signalement ressemble à un parcours d'obstacles. Florence Pondeville, cheffe de service adjointe au Soutien individuel chez Unia, en est consciente : « Il y a six ans, nous avons créé des points de contact locaux. Mais on se rend compte que les requérants ont du mal à trouver leur chemin, c'est pourquoi nous travaillons en partenariat avec des syndicats, des institutions et associations qui nous envoient les personnes pour leur éviter un ping-pong entre les différents acteurs».

Synergie qu'Esther Kouablan, directrice du MRAX, soutient : « Nous envoyons à Unia les dossiers qui portent par exemple sur le handicap ou le genre – critères sur lesquels nous ne travaillons pas ». Ailleurs, l'asbl Bamko, dont l'accompagnement des plaignants ne fait pas partie de ses missions mais qui reçoit 5 ou 6 signalements par an, sait comment corriger l'erreur d'aiguillage en passant le relais au MRAX, à Actiris Inclusive ou à Unia.

Florence Pondeville : « La personne victime de discrimination peut nous contacter de deux façons. Via la permanence téléphonique bilingue⁴, huit demi-journées par semaine. Ou via le formulaire à compléter en ligne. Nous encourageons les gens à utiliser le formulaire car il permet de récolter beaucoup d'informations dès le départ. Ce qui est important pour pouvoir décider rapidement si le signalement est

recevable. Nous avons mené une enquête d'évaluation auprès des usagers pour améliorer le formulaire et le rendre plus intuitif. Nous essayons de réagir dans les cinq jours ouvrables mais sans annoncer de délai ; en 5 ans, le nombre de dossiers traités à Unia a quasiment doublé, alors qu'on n'a pas doublé le personnel».

Faute de preuves...

Dans le droit anti discrimination, c'est à la personne qui estime être discriminée d'apporter la preuve. « Même avec un témoin, ce n'est pas suffisant », dénonce la directrice du MRAX. Le tiers des signalements chez Unia n'aboutit pas, faute d'éléments de preuve.

Il faut savoir qu'il existe un « outil » permettant de faire glisser la charge de la preuve sur la personne incriminée – ce qui facilite la défense des intérêts des victimes. Ce sont les tests de situation. Illustration par du vécu : un Afrodescendant a pu prouver qu'il avait été discriminé par une agence immobilière qui prétendait que le bien était déjà loué... alors que l'annonce restait en ligne. Le test de situation – sous forme d'une conversation téléphonique passée par une personne sans accent reconnaissable et réalisée avec le soutien d'une association – a été enregistré. La preuve sur un plateau! Et cerise sur le gâteau : pour la première fois, en octobre dernier, la Cour d'appel de Bruxelles a validé le procédé du test de situation, ce qui représente une avancée dans la lutte contre les discriminations structurelles sur le marché locatif.

On peut appliquer une stratégie semblable lors de l'envoi de candidatures à un recruteur : il suffit de rédiger deux CV, l'un à son propre nom, l'autre sous pseudonyme «belge» et un peu modifié dans la forme et le fond. Sans grande garantie toutefois, car les services de ressources humaines aguerris débusquent vite ces doubles CV.

Le choix des solutions négociées

Florence Pondeville : « Le test de situation est intéressant en justice mais aussi dans la gestion des dossiers où nous favorisons la recherche d'une solution concertée entre les deux parties. C'est le choix d'Unia de donner d'abord la chance à une solution négociée. L'action en justice n'est que le dernier recours, sauf en cas de crime de haine : nous ne négocions pas. A peine 6 % des dossiers vont en justice. Les personnes qui s'adressent à nous veulent des solutions et pas nécessairement se lancer dans une procédure judiciaire qui coûte cher et qui se solde souvent par des indemnités dérisoires. L'agence immobilière [évoquée plus haut] a été condamnée à payer une indemnité de 1.300 euros au candidat locataire discriminé. Dans le domaine de l'emploi, ça vaut un peu plus la peine : la personne discriminée peut recevoir 6 mois de salaire brut ».

Les solutions négociées pourraient donner l'impression que le contrevenant s'en sort en toute impunité. Comment dès lors peuvent-elles soutenir une évolution positive plus rapide dans la lutte contre le racisme ? « En justice, on peut obtenir une indemnisation financière, une astreinte, éventuellement une publication de la décision. Dans une négociation, on peut demander une indemnisation. Mais on peut aussi exiger des changements structurels comme réviser la politique interne ou suivre des formations en gestion de la diversité. Alors que l'action en justice a une approche éducative proche de zéro, la solution négociée permet de sensibiliser les gens en face de nous », explique Florence Pondeville. Outre l'apport pédagogique de la médiation, Esther Kouablan ajoute une motivation pour ce choix également opéré au MRAX : « Quand on n'a pas les moyens de porter plainte au niveau judiciaire [il faut compter *a minima* 1.000 euros], le plaignant a plus de chance d'avoir des résultats avec la solution négociée. Un dossier classé sans suite par la justice

signifie que vous n'avez pas été victime de discrimination ou de racisme, alors que c'est faux ! Recevoir des excuses, une indemnisation, ou tout autre forme de réparation, tant morale que matérielle, reste pour nous une première forme de reconnaissance plus valorisante pour les victimes, qu'une fin de non-recevoir de la justice. De plus, cela a un impact sur les comportements à venir dans l'entreprise ou l'organisation mise en accusation dans le processus. » Et Mireille-Tsheusi Robert de questionner, en mettant le doigt où ça fait mal : « En privilégiant ainsi des solutions douces pédagogiques, n'est-ce pas là un privilège blanc, un compromis à la belge qui préfère une pacification à la justice ? ».

Le témoignage de Borrèle

C'est ce qu'on appelle être bardé d'un CV en béton. Arrivé du Cameroun il y a plus de 15 ans avec un visa d'étudiant, Borrèle est devenu ingénieur en biotechnologie avant de décrocher un master en management à Solvay. A la recherche d'un emploi, il envoie une centaine de CV. Les refus s'enchaînent, ainsi que perte de temps et manque de respect.

« Au début, je n'appelais pas ça de la discrimination. J'étais dans le déni jusqu'à ce que je contacte Actiris Inclusive à propos d'un cas qui me perturbe aujourd'hui encore. Après des entretiens où le manager et la recruteuse m'avaient affirmé que mon dossier était parfait, je m'attendais à ce qu'ils m'appellent pour m'annoncer une bonne nouvelle. Sans signe de leur part, c'est moi qui les ai recontactés. La recruteuse m'a avoué qu'elle et le manager n'avaient pas compris pourquoi la directrice du département avait demandé à voir le 2^e candidat. Actiris pense que j'ai été victime d'une discrimination car rien ne justifiait que je ne sois pas engagé. Pourtant, selon l'avocat, il serait vain de porter plainte : la preuve est difficile à apporter, surtout

dans le secteur privé. Si Actiris Inclusive m'a aidé à ouvrir les yeux, j'aurais souhaité que le service envoie une lettre à ces embaucheurs pour leur signifier qu'Actiris et moi avons remarqué leur manque de transparence. Si on ne dit pas à un voleur qu'on l'a vu, il ne s'arrêtera jamais... Il faut qu'il sente qu'il est surveillé. Ironie du sort, peu après, l'entreprise a demandé à Actiris Inclusive de lui octroyer son label «Ouverte à la diversité» !

Entre Afrodescendants, nous n'osons pas parler de nos échecs répétitifs. Il y a bien sûr une compétition muette entre hyper qualifiés, mais surtout une gêne d'aborder ce problème. Le fait de pouvoir signaler mon cas à Actiris Inclusive m'a aidé à ne pas culpabiliser ni à me dévaloriser. La personne de référence m'a expliqué que je faisais partie de cette frange la plus discriminée : les Afrodescendants surdiplômés.

J'ai contacté Actiris Inclusive non pas pour essayer d'intégrer cette entreprise qui, de manière évidente, ne rentre pas dans mes valeurs, mais pour intervenir en faveur d'un changement des mentalités : celles et ceux qui sont discriminés doivent oser affronter le problème. Ça commence par reconnaître être victime de discrimination, puis par le dénoncer, voire porter plainte, et à tout le moins faire savoir à l'embauteur qu'on n'est pas dupe. Et faire savoir aussi qu'on n'est pas seul à être victime. » ■

[1] 4^e publication conjointe du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale et d'Unia, avec le soutien de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale. Disponible en ligne.

[2] Il s'agit de tous les contacts pris chez Unia par des victimes présumées de discrimination, de délits ou de messages de haine, mais aussi de témoignages, de questions ou d'inquiétudes de tiers, ou encore de questions de personnes ou d'organisations qui souhaitent éviter toute discrimination dans une situation concrète.

[3] Projet IEDCB (Improving Equality Data Collection in Belgium) financé par la Commission européenne.

[4] Numéro gratuit 0800 12 800 ou www.signalementunia.be

Les **MESURETTES** des médias

Dans son Mémoire pour un plan interfédéral d'action contre le racisme, la Coalition NAPAR souligne l'importance de « décoloniser les médias » et notamment de travailler sur la diversité dans les médias. Quelle est la situation actuelle sur ce point en Fédération Wallonie-Bruxelles ?



Il n'est pas normal, dans un Etat qui se dit démocratique, que la majorité des personnes ayant accès à la parole publique – et la donnant –, ne provienne que d'une partie restreinte de la population. C'est notamment pour ça qu'en Europe, la notion de « pluralisme » est défendue comme corollaire à un Etat démocratique : il faut qu'une diversité de points de vue et d'opinions puisse exister pour qu'il y ait débat, et donc les conditions d'une démocratie¹. Cela participe aussi évidemment à la construction d'un projet commun et à la « cohésion sociale »². Or, pour l'instant ce que l'on observe c'est que les profils représentés dans les médias sont fortement homogènes : pour schématiser, une majorité d'hommes blancs, ni trop jeunes, ni trop vieux, provenant des catégories socioprofessionnelles supérieures et n'ayant pas de signes visibles de handicap, s'octroie les positions les plus privilégiées dans la prise de parole publique.

Peu de progrès malgré une conscientisation

Le constat n'est pas neuf, et est même objectivé régulièrement en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) depuis dix ans à coups de baromètres et autres enquêtes publiés régulièrement (souvent soutenus par les pouvoirs publics), notamment par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et l'Association des journalistes professionnels (AJP)³. Il n'est pas étonnant non plus, vu que le problème ne concerne pas seulement celles et ceux qui apparaissent à l'écran ou dans la presse mais aussi celles et ceux qui la créent : « Le journaliste type [est] un homme de 45 ans, belge, dont la langue

maternelle est le français et dont les parents sont belges »⁴. Ce dernier reproduit ce qu'il connaît.

Qu'est-ce qui a changé en dix ans ? Déjà les médias et les publics, notamment dans le sillon de #MeToo ou encore Black Lives Matter, ont plus conscience de la problématique, qui n'était même pas considérée il fut un temps (proche). Et dans les chiffres, voit-on une augmentation de la « diversité » ? En fait, pas vraiment de changement, au mieux des « sauts de puce », mais surtout une « stagnation » voire une « diminution » sur certains critères⁵.

« On n'en trouve pas ! »

Les discours dans certains grands médias ont donc évolué de « il n'y a pas de problème de diversité, c'est un faux débat » à « on remarque le problème ». Malheureusement, cette dernière phrase est souvent associée d'un « ...mais... on ne trouve pas de journalistes issus de la diversité ! » qui, si l'on creuse un peu plus, sonnent parfois plutôt comme « ... ils ne correspondent pas à ce que l'on attend ». Ces discours mettent souvent en avant des critères de « qualité » ou de « méritocratie », et des logiques de fonctionnement ancrées dans les habitudes et difficilement compatibles avec l'expérimentation et le changement. On se retrouve donc régulièrement, pour les organisations qui font l'effort, face à des mesurette, sans y mettre les moyens (« déjà très limités ») et qui risquent de ne pas peser bien lourd alors qu'on parle d'un problème systémique, d'un cercle vicieux, plongé lui-même dans un ensemble de formes de discriminations et de rejet inscrits dans la durée, dans et hors des médias. Or, la blessure est profonde, et ça prend du temps de rétablir du lien, de la confiance.



*Les années passent... et la diversité ethnique et culturelle n'évolue guère dans les médias.
Un indicateur à titre d'exemple : 95 % des journalistes ont le français comme langue maternelle.*

© Pixabay

Le poids des usagers des médias

Cela étant, il vaut mieux démarrer par des mesurètes que de ne rien faire. Dans les faits, ça oblige l'organisation médiatique à prendre position, à mettre le doigt dans l'engrenage avec des publics devenus attentifs face aux attentes alors soulevées. Ces publics informés et diversifiés, peuvent devenir en quelque sorte les coconstructeurs de ce qu'ils considèrent comme étant un média représentatif de la société belge francophone⁶.

Les pouvoirs publics ont évidemment un rôle à jouer pour assurer que le paysage médiatique belge francophone dans son ensemble continue d'avancer sur ces questions. Dans sa « Déclaration de politique 2019-2024 », le gouvernement de la FWB s'engage notamment à « financer des études périodiques sur les stéréotypes et les bonnes pratiques égalitaires » et à « faire connaître les outils et instances à même de dénoncer ou empêcher la persistance de stéréotypes sexistes et de discrimination [...] afin de renforcer leur recours par les citoyennes et citoyens, les médias et les associations » mais aussi à « encourager des médias à garantir la diversité à l'écran en prenant en considération des variables telles que le genre, l'âge, l'origine, la catégorie socioprofessionnelle ou encore le handicap ». On y fait aussi référence à la question du pluralisme : « le rôle du gouvernement doit être de garantir un paysage médiatique diversifié, pluraliste [...] ».

L'opinion publique, les pouvoirs publics, la mise à l'agenda : tous les ingrédients semblent être présents pour instaurer une dynamique visant à résoudre ce problème de trop plein d'homogénéité dans les médias. Notons que de plus en plus d'initiatives existent et contribuent à cette dynamique. Pensons notamment à la RTBF, qui, en accord avec son Contrat de gestion négocié avec la FWB, et dans la volonté d'assurer sa mission de service public, a inscrit la « diversité » comme une valeur qu'elle défend. Ou encore *Médor*, qui a démontré par sa « Bourse diversité » lancée en 2019 qu'il est tout à fait possible d'obtenir des contenus journalistiques de qualité sans passer par les filières de recrutement et de sélection traditionnelles, souvent pleines de mécanismes discriminants.

Une dynamique qui donne de l'espoir donc, en espérant voir les médias les plus frileux se saisir de l'occasion et ainsi légitimer leur place de référence pour les publics de Belgique francophone dans toute leur diversité. ▀

- [1] Pour plus de détails sur la notion de pluralisme, cf. DERINÖZ S., « Internet : une chance pour le débat démocratique ? », Bruxelles, ARC asbl, novembre 2016.
[2] D'autres implications sont nombreuses, notamment dans le bon fonctionnement d'un média, mais il ne nous est pas possible de développer ici.
[3] Les études de l'AJP et du CSA sont disponibles sur leurs sites.
[4] Pieters J., Simonis M., La diversité au sein de la profession de journaliste, AJP, Bruxelles, 2013. Cf. aussi Van Leuven et al., Portrait des journalistes belges en 2018, Gent, Academia Press, 2019.
[5] Cf. notamment le Baromètre « diversité & égalité 2017 » du CSA.
[6] Certains n'ont d'ailleurs pas attendu et ont créé leur dynamique à travers leurs propres médias et plateformes représentatives.

De **colorBLIND** à **colorFRIEND**



Antiraciste, dites-vous ? Mais ce n'est que la moitié du propos. On est CONTRE, comme le MRAX (Mouvement CONTRE le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie), comme la Licra en France (Ligue internationale CONTRE le racisme et l'antisémitisme). Mais POUR quoi sommes-nous ? Pour une société qui privilégiera le droit à la ressemblance par l'égalité des droits, ou plutôt le droit à la différence par la reconnaissance de la diversité culturelle ? Ces deux aspirations semblent contradictoires. Où placer le curseur ?



En Belgique francophone, nous fonctionnons toujours selon le logiciel de «l'antiracisme à la française». Celui-ci s'est forgé lors de la Révolution de 1789 à l'égard de la seule minorité ethnoreligieuse présente dans l'Hexagone comme dans presque toute l'Europe : la minorité juive. À ce moment-là, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, l'existence d'un genre humain universel fut affirmée.

En vertu de cette innovation radicale, la Révolution française émancipa les Juifs de France en en faisant des citoyens français à part entière. Mais cette émancipation avait un prix. L'abbé Grégoire, qui en fut le théoricien, explicita ainsi le fond de sa pensée : «L'entière liberté accordée aux Juifs sera un grand pas en avant pour les réformer et, j'ose le dire, pour les convertir»¹. Lui faisant écho, cette célèbre déclaration faite par Clermont-Tonnerre le 4 août 1789 devant l'Assemblée nationale : «Il faut tout refuser aux Juifs comme nation et tout accorder aux Juifs comme individus. Il faut qu'ils ne fassent dans l'État ni un corps politique ni un ordre. Il faut qu'ils soient individuellement citoyens».

Et Robespierre ajouta le 23 décembre : «Rendons-les au bonheur, à la patrie, à la vertu, en leur rendant la dignité d'hommes et de citoyens». Mais de quelle vertu parlait-il ? À cette question, l'abbé Grégoire avait répondu par anticipation dans son essai : «Certains vices plus tenaces, soit par leur nature, soit parce que l'habitude les aura fortifiés, comme l'avidité du gain, ne disparaîtront peut-être totalement que dans un siècle; mais, à cela près, nous aimons à croire que deux générations suffiraient pour cette réforme, car tout concourt à l'opérer».

Assimilation et obligation d'identité

L'assimilation des minorités, l'éradication des différences culturelles et la privatisation radicale des différences religieuses constituaient bien l'horizon de la conception française de l'émancipation. Le prix à payer par les Juifs fut notamment l'abandon de l'usage du yiddish, cette langue juive vernaculaire dont l'abbé Grégoire disait : «Sans doute on parviendra à extirper cette espèce d'argot, ce jargon tudesco-hébraïco-rabbinique dont se servent les Juifs allemands, qui n'est intelligible que pour eux, et ne sert qu'à épaissir l'ignorance ou à masquer la fourberie»². Cette conception fut à l'œuvre dans toute l'histoire de «l'antiracisme à la française», depuis l'affaire Dreyfus jusqu'à la fin du XX^e siècle. On militait alors exclusivement pour un droit à la ressemblance qui n'était jamais loin d'une obligation d'identité. Cet antiracisme assimilateur inspira les dreyfusards (Émile Zola, Anatole France, Jean Jaurès...) et, au XX^e siècle, des personnalités comme René Cassin et Stéphane Hessel, d'origine juive mais parfaitement assimilées jusqu'à l'effacement de toute singularité.

Le contraste est total avec les sociétés structurellement multiraciales, comme les États-Unis et l'Afrique du Sud. Là-bas, les figures de proue des luttes antiracistes – Martin Luther King, Angela Davis et Malcolm X, Nelson Mandela et Steve Biko – étaient issues du groupe dominé, et pas de la part éclairée du groupe dominant, comme en France. Pour elles, il ne fut jamais question de choisir entre l'aspiration à l'égalité et une exigence de dignité qui passait par une africanité assumée jusque dans l'apparence. L'évidence de la différence blancs-noirs aurait de toute façon rendu vaine toute tentative d'assimilation intégrale. On peut ignorer que Richard Berry est

juif et que Jacques Villeret était kabyle, mais il est impossible de croire qu'Omar Sy est blanc.

Des collectifs de minorités s'affirment

En Belgique francophone, le logiciel français a commencé à vaciller au changement de siècle, quand les enfants de l'immigration du travail, nés ici, citoyens belges et ayant le français comme langue maternelle, en eurent assez du paternalisme bienveillant de l'antiracisme traditionnel. Il y a une dizaine d'années, le MRAX, acteur historique de l'antiracisme à Bruxelles, en a payé le prix fort à travers une crise interne très violente opposant des historiques blancs laïques et des jeunes de culture musulmane³. Mais la roue de l'histoire tourne. Après que le Manifeste communiste eut affirmé que «l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes», que les féministes eurent clamé «Ne me libère pas, je m'en charge», une variante décoloniale du même propos a surgi : «Ce qui est fait pour nous sans nous est fait contre nous»⁴. Comme les travailleurs avec le mouvement ouvrier, comme les femmes avec le féminisme en action, des nouvelles générations issues de l'immigration s'affirment désormais capables d'avancer leur propre agenda. Et celui-ci ne sépare plus le droit à la différence et le droit à la ressemblance. Il n'est plus colorblind («aveugle à la couleur»), comme dans le logiciel français. Il est colorfriend.

De Baruch Hersz à Henri

J'ai, moi aussi, suivi le chemin qui va de colorblind à colorfriend. Né dans une famille juive décimée par le judéocide, j'ai reçu le prénom de mon grand-père maternel gazé à Treblinka, transposé dans la langue française : Baruch Hersz devint Boris Henri. Mais on m'appela Henri tout court, pour m'éviter le handicap supposé d'un prénom usuel qui sonnait étranger. Mes parents ne m'apprirent pas leur langue maternelle, le yiddish, se conformant au prescrit de l'abbé Grégoire, comme si cet apprentissage était susceptible de m'enchaîner à un passé douloureux. Et cette judéité qui leur était pourtant précieuse, ils ont renoncé à l'inscrire dans ma chair par la circoncision : il ne fallait pas que je sois repérable par le sexe

si les nazis devaient revenir. Ce n'est que plus tard, alors que j'étais déjà adulte, que le retour du refoulé accomplit son œuvre et qu'il piqua ma curiosité. Il m'apparut alors que la fuite éperdue vers un universalisme mimétique ne saurait étancher le besoin de tout être humain de rester connecté à ses racines. Ce besoin s'exprimera d'une manière ou d'une autre. Chez de nombreux Juifs, il s'est reporté sur Israël par un véritable hold up identitaire qui déboucha sur une autre forme d'aliénation.

Bras ouverts et tête haute

C'est désormais ma conviction : l'antiracisme colorblind, même sous les atours d'un prétendu «universalisme» qui n'est souvent que l'alibi d'un communautarisme majoritaire inconscient, est une machine à fabriquer des névrosés. La société n'a rien à gagner à encourager voire à contraindre les groupes minoritaires à renoncer à leurs ressources culturelles propres. Celles-ci sont indispensables pour fortifier l'estime de soi, sans laquelle on serait bien incapable de prendre son destin en main. Un antiracisme conséquent, qui postule l'égalité des groupes humains qui composent la société, doit reconnaître la valeur de ces ressources. Comme l'écrivait Amin Maalouf dans *Les identités meurtrières* (1998), «pour aller résolument vers l'autre, il faut avoir les bras ouverts et la tête haute, et l'on ne peut avoir les bras ouverts que si l'on a la tête haute. Si à chaque pas que l'on fait, on a le sentiment de trahir les siens, de se renier, la démarche en direction de l'autre est viciée; si celui dont j'étudie la langue ne respecte pas la mienne, parler sa langue cesse d'être un geste d'ouverture, il devient un acte d'allégeance et de soumission».

Différences et ressemblances doivent trouver le moyen de s'articuler, sans faire allégeance à quiconque et sans avoir jamais honte de soi et des siens. N'est-ce pas ce que suggère la belle devise du CBAI : «Unir sans confondre, distinguer sans séparer»? ■

[1] Henri Grégoire, *Essai sur la régénération physique, morale & politique des Juifs* (1788), Éditions du Boucher, 2002. Consultable *in extenso* sur la toile.

[2] *Op. cit.*

[3] NDLR : à ce propos, lisez l'article en pages 10-13 de ce dossier.

[4] Attribuée souvent à Gandhi ou à Mandela, mais je n'ai trouvé aucune source fiable pour le confirmer.

Bruxelles, mon port d'ATTACHE

Artiste plasticien multidisciplinaire originaire d'Oujda (Rif oriental au nord-est du Maroc), Younes Baba Ali a grandi en France. Ses projets avec différents médiums tels que la vidéo, l'installation, la photographie, le son, l'intervention dans l'espace public l'ont amené à s'installer à Bruxelles, son refuge depuis 2011.

Qu'est ce qui t'a amené à Bruxelles ?

Younes Baba Ali : Je suis marocain et j'ai grandi en France: pas la chose la plus simple ! Les deux dernières années avant de quitter la France, à Marseille, je vivais une sorte de crise identitaire personnelle où je ne me sentais pas vraiment accepté en tant que Français, même si j'avais étudié, grandi là-bas, décroché mes diplômes et la nationalité. Je ne savais pas si je devais rentrer « chez moi » ou continuer à explorer l'Europe. J'étais sur le point de retourner faire ma vie au Maroc quand j'ai découvert Bruxelles : j'y suis allé pour des raisons professionnelles en 2011, lors d'une première exposition dans une galerie à Ixelles. Ce fut une révélation mais pas un coup de foudre : en plein hiver – période pas vraiment la plus joyeuse – j'ai découvert une chaleur humaine, une multiculturalité, une richesse intellectuelle et sociale qui m'ont beaucoup touché. J'ai donc terminé mes études, j'ai pris mes bagages et je me suis installé à Bruxelles. Je n'avais rien planifié mais j'ai pris ce tournant en goûtant le plaisir de me sentir à l'aise en tant que citoyen, Younes Baba Ali artiste en mouvement, et non en tant que Marocain en crise identitaire en France.

Quelle est ta démarche artistique ?

Younes Baba Ali : La plus grande partie de mon travail est plus axé sur des expériences anthropologiques qu'artistiques : je collabore avec des associations, des structures, des artistes et artisans. La forme aussi varie tout le temps, s'imprégnant d'ambiances complètement différentes.

Je ne suis pas un artiste qui travaille dans un atelier, je ne produis pas de l'objet, je suis plus dans le *ready-made*, dans la récupération, la réappropriation mais aussi la décontextualisation des objets et des idées. Ce ne sont pas que des objets, mais aussi de la documentation, des vraies expériences à vivre. A savoir, via un objet qu'on connaît déjà, comment peut-on créer un nouveau discours, regarder, se pencher dessus, et commencer à réfléchir sur ce qu'il signifie, ce qu'il évoque concrètement ?

Je me suis beaucoup intéressé aux interdits : le marché noir, l'économie informelle, la vente ambulante comme moyen de survie. Un univers ancré dans la réalité sociale, surtout du sud de l'Europe. En Italie, à Naples, j'ai travaillé sur ceux qu'on appelle les *vucumprà* (veux-tu acheter ?, en dialecte napolitain), les vendeurs ambulants qui viennent surtout d'Afrique subsaharienne, du Maghreb ou d'Asie. Pour financer chaque jour, chaque nuit, chaque repas, ces gens doivent trouver des stratégies sur place. Ils sont dans un rapport de survie et, en même temps, d'adaptation. La plupart pratiquent la vente à la sauvette (sans autorisation dans l'espace public): ils créent des outils pour vendre des objets qui intéressent des touristes et des Napolitains, selon les tendances, selon les saisons. C'est presque un marché interactif.

Pour ce projet, j'ai travaillé un mois avec une association qui se dédie à l'intégration et l'aide auprès des jeunes arrivants. Via cette association, j'ai pu rencontrer différents profils : des jeunes qui venaient du Bangladesh, du Maroc, de Tunisie, d'Egypte, du Sénégal. J'ai pu voir comment chacun s'était approprié ses armes de survie par le fait de vendre des objets, mais aussi par la façon de les vendre:



© Elio Germani

via des systèmes ingénieux qui étalent 150 paires de lunettes sur un bout de bois. Et dès que la police arrive, on embarque le tout d'un coup et on disparaît dans une petite ruelle ! Je me suis intéressé à cette relation entre être humain/territoire/économie (de survie).

Cela a abouti à une exposition à la galerie Ravenstein lors du Kunstenfestivaldesarts de 2016. J'ai disposé ces présentoirs comme des peintures, des compositions à base de lunettes sur une planche de bois qui, pour moi, ont beaucoup de poésie. Je pense que l'art peut très bien venir de cette réalité, d'un objet de survie qui permet d'exister, de payer les frais au quotidien; on pourrait dire que l'art vient de ce genre de réalité, de ces besoins spécifiques et primaires. C'est pourquoi cette série s'appelle *Social Paintings*.

Parallèlement, j'ai aussi exposé des photos intitulées Italianisation. Ce sont des portraits des *vucumprà* qui, tous, portent sur eux l'inscription Italia, soit sur le t-shirt, soit sur la casquette ou le chapeau... La symbolique passe par la touche italienne liée au style vestimentaire, comme façon de s'approprier l'identité, la nationalité italienne par le drapeau et les inscriptions. Une manière de s'intégrer.

En quoi Bruxelles t'a-t-elle inspiré ?

Younes Baba Ali : Une de mes premières expositions, *Brussels Background*, dressait un état des lieux que je

me suis fait moi-même après trois ans de vie à Bruxelles. Le sujet : l'arrière-plan de la capitale européenne, tout ce qui est caché, invisible pour les touristes et les politiciens. Par exemple, les questions d'immigration ou les dysfonctionnements sociopolitiques.

Une des œuvres s'appelle Multicommunautarisme-multiculturalisme : elle consiste en un objet du quotidien, un panneau led qu'on voit dans les magasins de quartier un peu partout dans la ville. Utilisé normalement pour faire la promotion d'un produit, je l'ai employé pour mettre en avant le dysfonctionnement du concept de multiculturalisme. Bruxelles se veut capitale multiculturelle d'Europe. Comme à New York, Montréal, Paris, on parle d'une multiculturalité où les gens peuvent vivre ensemble. Mais est-ce une réalité? Dans mon travail, je ne donne pas de réponse, je pose des questions... Les deux mots alternent sur le panneau, on ne sait pas si c'est de la multiculturalité ou du multicommunautarisme: parle-t-on des communautés ou des peuples qui vivent ensemble ?

Quelle place pour le Maroc sur ton chemin ?

Younes Baba Ali : En 2016, avec des collègues, nous avons fondé l'association Limiditi (l'humidité, en dialecte marocain). Elle est basée dans la cité portugaise d'El Jadida. On y organise des résidences d'artistes, des projets de recherche, on y trouve des archives et une

bibliothèque d'art local et international. On y reçoit aussi des professionnels du monde de l'art pour rencontrer artistes et artisans locaux. L'objectif de Limiditi est de révéler le patrimoine local via l'art contemporain. Notre focus principal est la recherche sur les pratiques contemporaines en essayant d'impliquer le maximum d'acteurs locaux. Pour l'édition 2018 par exemple, nous avons travaillé avec 25 artistes, dont 15 sur place. Nous avons utilisé la cité comme un espace de travail expérimental à ciel ouvert.

De plus en plus, tu as pris un chemin de recherche plutôt que d'exposition...

Younes Baba Ali : Je suis actuellement en résidence de recherche à Gand, dans une institution qui, malheureusement, n'est pas ouverte au public. Dans cette période d'incertitude qui n'est pas seulement personnelle mais aussi globale, je suis lancé dans une phase de recherche et de réflexion. Je compte dédier plus d'effort aux projets collaboratifs, pour consolider le côté constructif du travail artistique, les expositions ne sont plus une finalité pour moi.

Cette phase de recherche m'emmènera à l'étranger, entre autres à New York et à Berlin. En Allemagne, je travaillerai sur la notion de machine: comment concevoir une machine qui nous aide à réfléchir sur la «maladie de consommation». L'idée est de réaliser une machine-lanceuse de colis qui envahit l'espace public!

En mars 2021 en Belgique, je travaillerai sur le projet Bruxelles Universelle, une initiative de la Centrale for



© Elio Germani

Contemporary Art qui rassemble plusieurs artistes émergents de la scène locale. Dans ce contexte, je conduirai une investigation sur le pouvoir du son en ville, en collaboration avec la police et des jeunes. ▶

www.younesbabaali.com

Propos recueillis par **Elio Germani**



Texte:
Nathalie Caprioli
Illustrations:
Joanna Lorho

150.000 sans-papiers en Belgique. 150.000 personnes invisibles dans la société ? Oui et non. Une majorité vit dans l'ombre, par peur, par honte aussi. Malgré cela, ils sont organisés en divers collectifs. Et depuis mars 2018, ils ont leur bureau d'étude, le BESP. Qui mieux qu'eux-mêmes pour enquêter sur leur situation, analyser et plaider ?

À Bruxelles, l'asbl CFS (Collectif Formation Société) abrite le BESP. Et voici Serge Bagambula, ex-sans-papiers militant, et une des chevilles ouvrières du Bureau :



Les sans-papiers resteront toujours ma communauté. C'est le combat de ma vie.

En 2017, plusieurs d'entre nous ont rencontré les partis d'opposition au gouvernement Michel :

Des solutions méritent d'être trouvées. Mais revenez nous voir avec des propositions concrètes !

Nous avons aussitôt convoqué une assemblée de sans-papiers à l'église du Béguinage.



200 personnes ont répondu. De là est venue l'idée de mener une enquête de terrain sur notre situation.

De là va naître aussi le BESP.



L'enquête portait sur leur quotidien :

Les gens répondent plus en confiance parce que nous sommes sans-papiers nous-mêmes. Le contact est facile.



Le BESP a remis ses recommandations juste avant les élections communales de 2018. Mais l'échéance majeure, c'était les élections législatives de 2019. Le BESP a produit un 2^e cahier de revendications :

"Pour un gouvernement qui régularisera les sans-papiers"

Puis le Covid est arrivé... plus vite que le nouveau gouvernement. Le BESP a enquêté sur les conditions de vie des mamans.



Pourtant, le 30 septembre 2020, suite à la première conférence de presse du gouvernement Vivaldi :

La régularisation n'est pas reprise dans l'accord du gouvernement.

Le pays gagnerait à régulariser les sans-papiers qui pourraient alors participer au développement au lieu d'alimenter l'économie informelle.

Une seule avancée :

L'Etat n'enfermera plus les enfants.

On n'a pas eu gain de cause. On y a cru... Une fois de plus ils nous lâchent.

Ca profite à qui de laisser pourrir la situation ?

C'est la question que nous devons travailler.



Pour en savoir plus



A l'instar des partis politiques ou des syndicats, mais avec des moyens infiniment moindres, les personnes sans-papiers ont leur bureau d'étude. Depuis plus de deux ans, ils sont une poignée à le faire vivre, soutenus par des bénévoles, hébergés par l'asbl Collectif Formation Société à Bruxelles. Leur objectif : «accompagner la Coordination des sans-papiers Belgique¹ à construire ses propres analyses et son propre cahier de revendications, notamment en matière de régularisation». Les premiers concernés sont donc aux manettes. Dans leur élan, ils tentent également de mobiliser les milliers d'entre eux qui n'osent pas ou ne parviennent pas à revendiquer leurs droits.

Ils choisissent eux-mêmes les sujets d'étude, mènent des enquêtes qualitatives et quantitatives sur le terrain puis les traduisent en recommandations validées par la Coordination des Sans-Papiers Belgique. A ce jour, trois cahiers ont été distribués aux médias et sont disponibles en ligne. Le dernier en date (mai 2020) concerne la situation des enfants, notamment en temps de Covid. Vingt mères et un père ont témoigné sur des questions concrètes de la vie quotidienne comme la recherche d'une école, les difficultés scolaires et le soutien, la garderie, les frais scolaires, le transport, la collation du midi, les vêtements, le matériel scolaire, les voyages, les activités sportives, la santé, le logement, le racisme. En cinq mots, une maman résume l'ensemble des témoignages : «Ça va pas du tout».

De fait, pendant le premier confinement, les enfants de parents sans-papiers, tout comme ceux issus de milieu défavorisés, ont été en rupture avec l'école, faute de matériel informatique, d'espace pour étudier, de soutien des

parents... lesquels se sont souvent retrouvés sans revenu du jour au lendemain. «Après cet épisode particulièrement douloureux pour les sans-papiers, ceux-ci revendiquent plus que jamais la régularisation», lit-on dans les conclusions. Mais, énorme occasion manquée, le gouvernement Vivaldi n'a pas repris cette mesure dans son accord... n'oubliant cependant pas tout à fait les sans-papiers puisqu'il a annoncé qu'il n'enfermerait plus les enfants (ce qui revient juste à respecter le droit), tout en prévoyant de construire deux centres fermés. «On n'enferme pas des gens qui n'ont rien fait», commente sobrement Serge Bagamboula, du BESP. Amère mais pas abattue, la petite équipe se concentre à présent sur la recherche suivante portant sur les revendications des femmes sans-papiers.

Si le BESP a réussi à produire un certain impact médiatique, qu'en est-il de son influence politique ? «Aujourd'hui, ce sont les cabinets des ministres qui nous appellent, commente Serge Bagamboula. Alain Maron, ministre à la Région bruxelloise, nous invite à discuter la question du logement. Caroline Désir, ministre à la Fédération Wallonie-Bruxelles, voudrait nous entendre sur la situation des enfants scolarisés. Nous avons aussi reçu une invitation de Jean-Marc Nollet et de Rajae Maouane, les coprésidents d'Ecolo.» Pour certains politiques, les personnes sans-papiers existent. Pour d'autres, toujours pas. ●

[1] La Coordination des sans-papiers de Belgique est composée de 7 collectifs : La Voix des sans-papiers, Mobilisation Groupe 2009, Voix des sans-papiers Saint-Josse, Collectif d'Aghans, Latino Regularizacion, Le Comité des travailleurs avec et sans papiers de la CSC, Le Comité des femmes sans-papiers.



S.P.Q.B. ANNO MDCCLXXXVI

Éditeur responsable : Alexandre Ansay

Responsable de rédaction : Nathalie Caprioli

Ont contribué à ce numéro : Alexandre Ansay, Pascaline Adamantidis, Serge Bagamboula, Massimo Bortolini, François Braem, Eric Buysens, Beatriz Camargo, Sabri Derinöz, Ghalia Djelloul, Jean-Marie Faux, Elio Germani, Henri Goldman, Billy Kalonji, Geneviève Kaninda, Esther Kouablan, Christine Kulakowski, Joanna Lorho, Alessandro Mazzola, Anne Morelli, Paola Peebles Vlahovic, Pascal Peerboom, Florence Pondeville, Hamel Puissant, Mireille-Tsheusi Robert, Patrick Six.

Photo de couverture : Elio Germani.
Manifestation Black Lives Matter, 7 juin 2020, Bruxelles

Comité scientifique : Ali Aouattah, Loubna Ben Yaacoub, Vincent de Coorebyter, Isabelle Doyen, François Braem, Kolé Gjeloshaj, Younous Lamghari, Silvia Lucchini, Altay Manço, Marco Martiniello, Anne Morelli, Nouria Ouali, Andrea Rea, Hedi Saidi.

Création graphique : Paul d'Artet

Mise en page : Pina Manzella

Impression : IPM

Les textes n'engagent que leurs auteurs. Les titres, intertitres et brefs résumés introductifs sont le plus souvent rédigés par la rédaction.



Avec l'aide de la Commission communautaire française, du Service d'éducation permanente, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'Actiris.



imag est le bimestriel édité par
le **CBAI asbl** - Av. de Stalingrad, 24
1000 Bruxelles
tél. 02/289 70 50
imag@cbaib.be - www.cbaib.be

Ouvert du lundi au vendredi
de **9h à 13h** et de **14h à 17h30**



ABONNEZ-VOUS !

Belgique : 20 euros / an
Etranger : 30 euros / an
pour 5 parutions
à verser au compte
IBAN BE34 0010 7305 2190

En n'oubliant pas de préciser vos
nom et adresse en communication

